



TH/N°103
Du 2 février 2023

CONSEIL MUNICIPAL

DU

JEUDI 26 JANVIER 2023 A 17H30

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 26 janvier à 17h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yoann LECOURIEUX, Maire par intérim de la Ville de Dumbéa.

ETAIENT PRESENTS :

Mme.	Reine CHENOT	Mmes	Véronique PAGAND
MM.	Daniel BLAISE		Cinthya NARAN
	Gérard PIOLET		Tamara TSING-TING
Mme	Gisèle NAPOLEON	M	Elia HAEWENG
M.	Pierre MESTRE	Mme	Katia PALADINI
Mme	Sylvia TUIHANI	M.	Nickolas N'GODRELA
MM.	Larry MARTIN	Mme	Linsey FELOMAKI
	José WENDT	MM.	Vaimu'a MULIAVA
Mmes	Henriette HAMU		Melekiate KAIKILEKOFÉ
	Madeleine PAKAINA		Rudolph TOGNA
M.	Xavier ROSSARD		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

M.	Georges NATUREL	Maire
Mme	Mireille LEU	4 ^{ème} adjoint
M.	Amastio TAUTUU	7 ^{ème} adjoint
Mme	Alison MATHELON	8 ^{ème} adjoint
M.	Gil BRIAL	Conseiller municipal
Mmes	Marielka LAUNAY	Conseiller municipal
	Carole VERLAGUET	Conseiller municipal
	Catherine POITHILI	Conseiller municipal
MM.	Alexander OESTERLIN	Conseiller municipal
	Jean-Marc VIAN	Conseiller municipal

ABSENTS :

Mme	Courtney EGUELMY	Conseiller municipal
MM.	Christian MARTIN	Conseiller municipal
	Raphael ROMANO	Conseiller municipal
	Simon-Pierre SELUI	Conseiller municipal
Mme	Cynthia JAN	Conseiller municipal
M.	Patrick TEIN-BAI	Conseiller municipal
Mme	Rachel AUCHER	Conseiller municipal

*
* *

L'administration municipale était représentée par :

Mmes	Isabelle WERNERT, Secrétaire générale
	Juanita FOUAGNE, Assistante de direction du service des affaires générales
	Tatiana HARDY, Assistante de direction du service des affaires générales
MM.	Patrice CUER, Secrétaire général adjoint
	Jean-Dominique PINÇON, Directeur de cabinet
	Gilles ROULET, Directeur de la Culture, de la Jeunesse et des Sports
	Gilles ADRAGNA, Directeur de la Prévention, de la Citoyenneté et de la Sécurité
	Frédéric PATIES, Directeur du Développement Durable et de la Proximité par intérim
	Olivier DUGUY, Directeur administratif et financier

SOMMAIRE

EXAMEN DES AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DU PRESENT CONSEIL MUNICIPAL

- I ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022 Page 3
- II RAPPORT RELATIF AU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2023 DE LA VILLE DE DUMBEA. Page 4

M. LE MAIRE PAR INTERIM :

Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte. Je salue les membres du Conseil Municipal, l'administration, la presse et le public, présents ce soir.

Je tiens à vous adresser d'excellents vœux pour l'année 2023. Du bonheur, de la prospérité, de la réussite et la réalisation de tous vos souhaits à titre personnel.

ACCORD A LA MAJORITE

Je donne acte des pouvoirs suivants :

M.	Georges NATUREL	donne pouvoir à M. Yoann LECOURIEUX
Mme	Mireille LEU	donne pouvoir à M. Larry MARTIN
M.	Amastio TAUTUU	donne pouvoir à Mme Reine CHENOT
Mme	Alison MATHELON	donne pouvoir à M. Gérard PIOLET
M.	Gil BRIAL	donne pouvoir à M. Pierre MESTRE
Mmes	Marielka LAUNAY	donne pouvoir à Mme Cinthya NARAN
	Carole VERLAGUET	donne pouvoir à M. Elia HAEWENG
	Catherine POITHILI	donne pouvoir à Mme Gisèle NAPOLEON
MM.	Alexander OESTERLIN	donne pouvoir à Mme Katia PALADINI
	Jean-Marc VIAN	donne pouvoir à M. Xavier ROSSARD

EXAMEN DES AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DU PRESENT CONSEIL MUNICIPAL :

LE MAIRE PAR INTERIM :

Je vous propose de désigner Madame Cinthya NARAN comme secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022

LE MAIRE PAR INTERIM :

Je vous propose d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2022.

ADOpte A L'UNANIMITE

==/==

RAPPORT RELATIF AU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2023 DE LA VILLE DE DUMBEA.

Présentation du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023 par M. DUGUY, Directeur administratif et financier.

AVANT-PROPOS

L'article L.212-1 du Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie prévoit qu'un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice à venir, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, au cours des deux mois précédant le vote de celui-ci.

Il convient de préciser que pour l'exercice 2023, la Ville de Dumbéa a décidé de nouveau de voter son budget selon la procédure du budget unique, soit avant le 31 mars 2023, en y intégrant le résultat provisoire de l'exercice 2022.

Le Code des Communes précise en outre que la convocation est accompagnée d'un rapport précisant par nature les évolutions des recettes et des dépenses de fonctionnement, ainsi que les masses des recettes et des dépenses d'investissement. Au cours de cette séance se tient un débat de politique générale communale qui donne lieu à une délibération prenant acte de la tenue de ces échanges. Ce débat d'orientations budgétaires concourt à favoriser une meilleure gestion des fonds publics et une amélioration de la performance des politiques publiques.

C'est dans ce cadre que le présent rapport expose succinctement le contexte international et calédonien, avant de présenter la situation financière de la Ville de Dumbéa et les orientations générales de la politique communale qu'il est proposé de mener en 2023, compte tenu des perspectives financières.

PARTIE 1 : LE CONTEXTE ECONOMIQUE

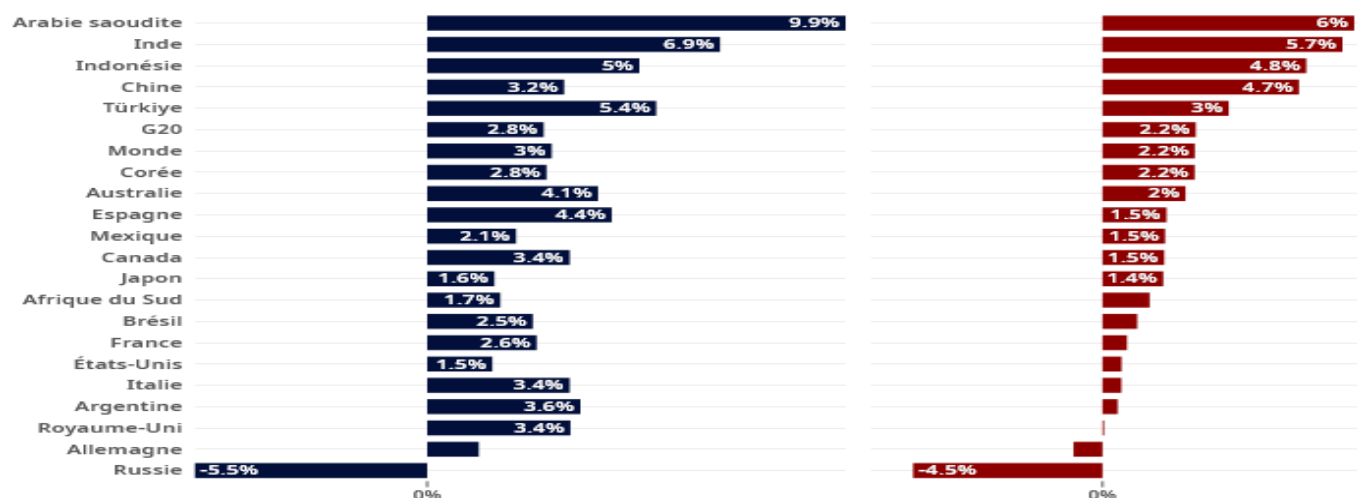
1-1 Le contexte économique international : la reprise amorcée stoppée par le conflit en Ukraine.

L'économie mondiale paie au prix fort la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine. Conjugée aux effets encore persistants de la pandémie de COVID-19, la guerre vient ralentir la croissance et ajoute aux tensions sur les prix, surtout ceux de l'alimentation et de l'énergie. L'inflation perdure plus longtemps que prévu à un niveau élevé. Au vu de la dégradation des indicateurs récents, les perspectives économiques mondiales s'assombrissent.

Ainsi, malgré le coup de fouet à l'activité faisant suite à la diminution du nombre de contaminations COVID-19 dans le monde, la croissance mondiale reste atone au second semestre 2022, avant de décélérer encore en 2023 pour atteindre un niveau de croissance annuelle de seulement 2.2 %.

Projections de croissance du PIB réel pour 2022 et 2023

Glissement annuel, en %



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, septembre 2022

Les tendances inflationnistes liés aux déséquilibres entre la capacité de production et la vigueur de la demande post COVID-19, ont été renforcées par le déclenchement de la guerre en Ukraine et les tensions sur les énergies et l'alimentation. La stratégie zéro COVID-19 de la Chine et ses confinements stricts impactent également la croissance mondiale et chinoise.

Dans ce contexte les banques centrales sont contraintes de resserrer leurs politiques monétaires comme ce fut cas pour la Banque Centrale Européenne (BCE) à deux reprises en septembre et octobre. L'impact s'en fait ressentir immédiatement avec, par exemple depuis août 2022, une envolée du taux Euribor 6 mois, indice de référence pour l'emprunt à taux variable des collectivités.



Accusé de réception en préfecture
988-200012565-20230309-2023-103-AU
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

1-2 Au niveau national : une année dominée par l'inflation mais une économie qui résisterait grâce au soutien de l'Etat

Après un très fort rebond en 2021 (+6,8 %), l'économie française poursuit son rattrapage en 2022 de manière plus ralentie (2,7 %). Malgré un contexte international moins favorable, en particulier en raison du niveau élevé des prix de l'énergie, le Gouvernement français considère que l'activité résisterait en 2023 (+1,0 %), grâce à ses mesures prises pour protéger les ménages et les entreprises.

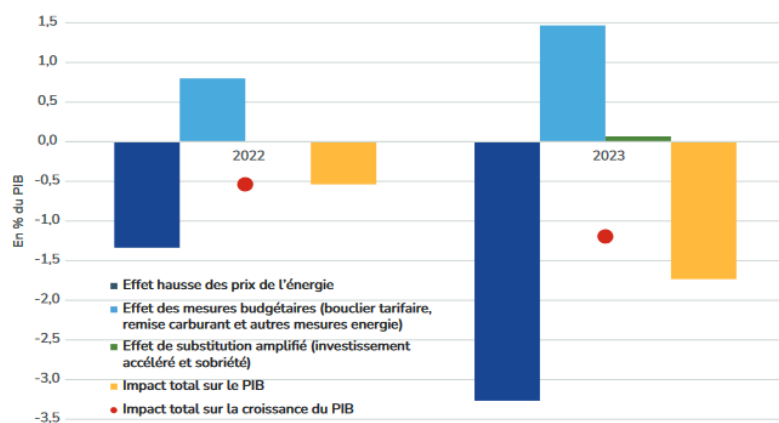
	2021	2022	2023	Cumul 2019/2023
PIB France*	6,8	2,7	1,0	2,0
Demande mondiale en biens adressée à la France	11,5	5,5	1,6	12,5
Indice des prix à la consommation en France	1,6	5,3	4,2	//
PIB monde*	6,1	3,3	3,1	9,5
PIB États-Unis*	5,7	1,6	1,2	5,0
PIB zone euro*	5,2	3,1	1,5	3,4
Taux de change USD/EUR (niveau)**	1,18	1,06	1,02	//
Prix du Brent en USD (niveau)	71	103	90	//

* Données corrigées des jours ouvrables.

** Taux de change de l'euro exprimé en dollar : 1 € = X \$.

Source : rapport économique, social et financier, annexe au projet de loi de finances pour 2023

Les économistes et la Banque de France sont plus pessimistes que le Gouvernement sur la conjoncture 2023. Entre les hausses de prix, les menaces sur les approvisionnements en énergie et la remontée des taux d'intérêt, ils s'attendent au mieux à une stagnation du Produit Intérieur Brut (PIB), voir une récession de l'économie française.



INSEE, documents budgétaires, PLF 2023, calculs auteurs.

Il semble acquis que les mesures budgétaires prises dans ce contexte ne suffiront pas à compenser les effets des hausses de l'énergie sur l'évolution défavorable du PIB.

De même, le Gouvernement envisage de prendre diverses mesures de soutien aux collectivités en 2023

On peut retenir trois éléments dynamiques qui concernent directement les communes françaises, sans garantir à ce jour leur effet sur le territoire :

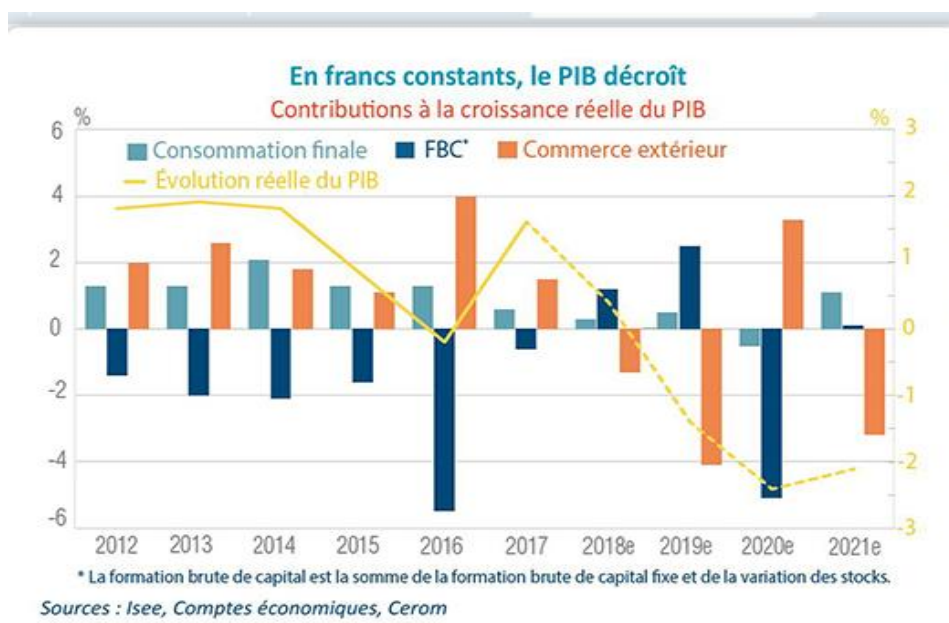
- Augmentation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 320 M€ en 2023.
- Augmentation de 20 M€ de la dotation pour les titres sécurisés en 2023 et mise en place d'un plan d'urgence (financement de nouveaux guichets et de plateformes numériques de rendez-vous).
- Évolution du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : suppression du seuil d'exclusion lié à l'effort fiscal agrégé et renforcement du dispositif de garantie de sortie.

1-3 Le contexte de la Nouvelle-Calédonie : une « année blanche » tant du point vu institutionnel qu'économique

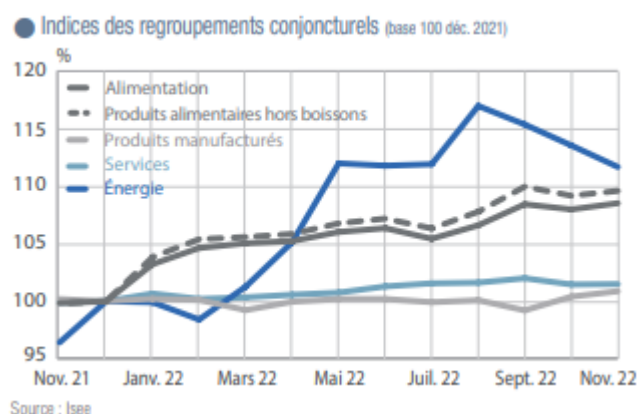
Après le referendum de décembre 2021 et la fin des mesures de restrictions liée à la période COVID-19, l'année 2022 était attendue comme celle de la « nouvelle donne ».

Malheureusement, ces 12 mois n'auront pas suffi pour conforter les fils du dialogue entre les différents partenaires politiques et construire un nouveau projet de nature à rassurer les acteurs économiques à court et moyen termes.

Dans ce contexte d'incertitude institutionnelle, la Nouvelle-Calédonie (NC) n'a pas bénéficié du rebond économique attendu, alors même que le PIB NC 2021 était une nouvelle fois calculé en recul.



Par ailleurs, le territoire n'échappe pas au phénomène inflationniste lié au conflit ukrainien, même s'il s'agit d'une inflation « importée » et donc légèrement différée dans le temps.



En témoigne l'indice des prix à la consommation qui affiche une hausse de +4,6% sur les douze derniers mois contre +6,2% en métropole. L'évolution du poste « énergie » y prend une large part.

Le secteur de la construction reste particulièrement touché en 2022 avec une progression de l'indice BT21 de +8% sur les douze derniers mois et une activité ralentie comparable à celle de 2021, sans embellie notable en matière de commandes qu'elles soient publiques ou privées.

Le secteur du nickel aurait pu bénéficier d'un contexte favorable en matière de cours en 2022, mais la production a été contrariée par les intempéries du début d'année et les difficultés d'ordre techniques et sociales rencontrées sur certains sites. Cependant les exportations tant de minerai que de produits métallurgiques devraient être supérieures à celles de 2021, au moins en valeur. Cette situation ne permet pas à la SLN de surmonter ses difficultés de trésorerie, un risque cessation de paiement était même évoquée pour le début de l'année 2023.

Enfin, le solde migratoire négatif, estimé à environ -18 000 personnes en 8 ans, risque de peser sur la consommation intérieure. La Chambre de Commerce et d'Industrie estime que c'est une perte de consommation et d'investissement de l'ordre de 30 à 40 milliards de francs par an.

En revanche, l'emploi salarié privé connaît une embellie inattendue au second trimestre 2022 avec 67 150 salariés soit le plus haut niveau depuis 2015. Ce résultat, qui n'était pas attendu, traduit des situations contrastées selon les secteurs et est plus porté par une baisse des ruptures de contrats (-3,7%) que par des embauches nouvelles (+0,3%). Si les effectifs progressent dans l'industrie (+1%) et dans les services (+0,5%) la situation est moins favorable dans les secteurs du commerce (-0,5%) et de l'agriculture (-5,4%). Il faut attendre de voir si les chiffres des 2 derniers trimestres confirment cette orientation favorable.

1-4 Finances publiques : le rendez-vous manqué des réformes structurelles

Avec des marges de manœuvre qui se sont amenuisées ces dernières années et un endettement qui s'est significativement accru, les exigences de rééquilibrage des comptes publics et des comptes sociaux, par des réformes structurelles, par l'optimisation des choix budgétaires et par la fiscalité, apparaissent plus que jamais comme des nécessités afin d'apporter des solutions économiques durables.

En ce sens, la réforme de la TGC, annoncée en fin d'année 2021, n'aura pas vu le jour en 2022.

Dans ce contexte, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie aura dû une fois de plus faire appel à un emprunt garanti par l'Etat de 20,8 milliards pour assurer l'équilibre de son budget. Mais les collectivités font les frais de ce budget de rigueur avec des coupes sombres dans les dotations et par conséquent des difficultés de trésorerie.

Pas d'embellie non plus du côté des comptes sociaux puisque l'augmentation de la Contribution Calédonienne de Solidarité (CCS) adoptée en juillet n'a pas permis de résorber le déficit du RUAMM (14 milliards de francs en début 2022). Des difficultés également pour la Caisse Locale de Retraite (CLR) qui risque la cessation de paiement mi-2023, malgré une augmentation des cotisations à compter de janvier 2023 et les réformes menées depuis 2017 visant à augmenter le nombre de cotisants.

Enfin, les récentes réformes dans la fonction publique calédonienne impacteront de manière significative la masse salariale des collectivités publiques (création du statut d'ACDP (Agent Contractuel de Droit Public), promotion professionnelle...) alors que des tensions sociales apparaissent autour de la question de la revalorisation des salaires dans un contexte de hausse des prix et d'évolution de la valeur du point de 3,5 % en Métropole.

PARTIE 2 : L'EVOLUTION DU BUDGET DE LA VILLE DE DUMBEA

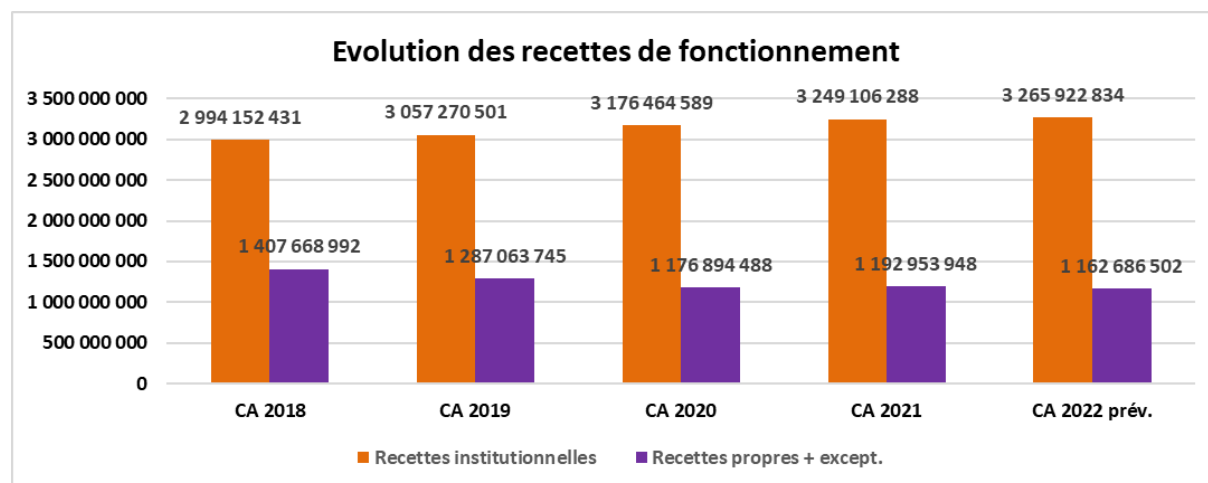
L'observatoire des communes 2022, publié par l'Agence Française de Développement (AFD) en décembre dernier, a de nouveau rappelé la situation singulière à laquelle les communes de Nouvelle-Calédonie de + de 10 000 habitants se trouvent confrontées :

« Depuis 2018, l'évolution des recettes de fonctionnement est régulièrement à la baisse. Les communes de plus de 10 000 habitants voient au contraire leurs dépenses tendanciellement progresser, même si 2021 est marquée par une légère diminution ».

Cet « effet de ciseau » conduit inexorablement, année après année, à un appauvrissement auquel n'échappe pas la commune de Dumbéa.

2-1 Des recettes de fonctionnement tributaires de la bonne santé financière des autres collectivités.

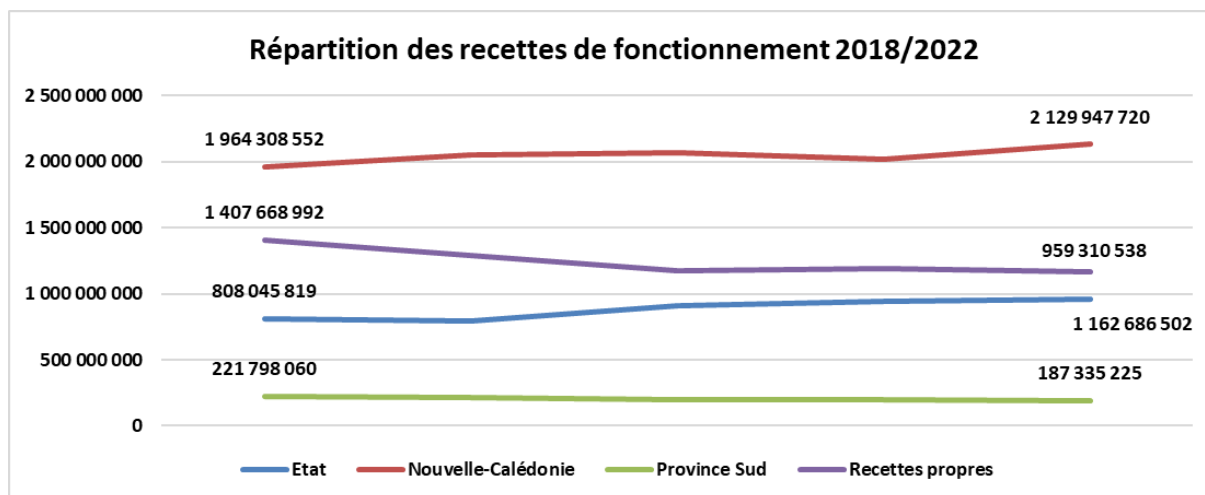
Compte tenu de la structure de leurs recettes de fonctionnement, les communes de Nouvelle-Calédonie disposent de très peu d'autonomie financière et n'ont pas de capacité à développer des ressources propres, hormis par le biais de la Taxe Communale d'Aménagement (TCA), mais qui reste soumis aux aléas de la construction, tant dans la délivrance des permis de construire que dans la réalisation effective des travaux.



Ainsi, les dotations et participations représentent près de 63 % des recettes réelles de fonctionnement, avec une part pour le reversement du FIP de plus de 38%. Les difficultés financières et budgétaires rencontrées par la Nouvelle-Calédonie impactent donc directement et sans effet retard le budget de la commune.

En 2022, le Fond Intercommunal de Péréquation (FIP) est en recul de 35,4 MF pour Dumbéa, traduisant de façon inquiétante l'absence de garantie de « l'effet de cliquet » lorsque la base fiscale de la Nouvelle-Calédonie est en net recul. Les perspectives pour 2023 sont plus réjouissantes, avec une base fiscale en évolution, compte tenu notamment de l'inflation et de son impact sur le rendement de la TGC.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) perd sa dynamique avec une croissance de l'ordre de 0,5% par an. Les centimes additionnels connaissent une croissance depuis 2 ans, (+15% sur les CA patentes), mais leur montant en valeur est trop marginal pour compenser le recul du FIP.



Nous ne pouvons donc qu'être « spectateurs » de cette situation qui voit les recettes de fonctionnement de la commune stagner, sans levier fiscal disponible, et sans garantie du maintien du FIP qui constitue pourtant la première ressource externe. En effet, outre la nécessaire évolution de la recette fiscale de la Nouvelle-Calédonie, ce qui pourrait être le cas en 2023 avec la hausse des prix, il faudrait également que le gouvernement propose une évolution du taux de reversement aux communes proche de 18% pour que le FIP retrouve son niveau antérieur à 2019.

Un rebond de la TCA, attendu à compter de 2024 compte tenu des droits à construire disponible et à venir sur la commune, pourrait nous permettre de retrouver un peu d'autonomie financière. La prévision de CA 2022 laisse apparaître des recettes propres de l'ordre d'à peine 26% alors qu'elles étaient de près de 30% en 2019, soit un recul de 4 points. Ceci traduit non pas une dégradation de nos finances mais notre difficulté à développer les services sans recours aux financements extérieurs, financements dont la pérennité n'est pas nécessairement assurée.

2-2 Des dépenses maîtrisées, mais un exercice qui atteint ses limites

Dans ce contexte de recettes stagnantes et d'augmentation de la population, la Ville de Dumbéa a engagé depuis plusieurs années une politique volontariste pour circonscrire les dépenses de fonctionnement. L'objectif est d'éviter, autant que faire se peut, un décrochage entre les dépenses et les recettes qui viendrait compromettre de façon définitive toute épargne de gestion.

Toutes les pistes d'économie de gestion ont été explorées.

Outre une politique salariale raisonnée mais contrainte, l'optimisation des dépenses s'est poursuivie notamment par le recours à la mise en concurrence systématique, qu'il s'agisse des travaux, des prestations de services ou des fournitures. Le travail de dématérialisation et de mutualisation a été renforcé, notamment sur le matériel de reprographie ou l'utilisation du parc de véhicules. Les achats d'habillement et de matériel de nos équipes de police et du centre de secours font désormais l'objet d'une programmation qui permet de garantir le renouvellement de ces équipements de sécurité.

Le développement du photovoltaïque sur les bâtiments, et notamment sur les écoles, commence à porter ses effets sur les consommations d'électricité. Ainsi, on constate une baisse significative des consommations électriques en 2022 de l'ordre de 50% à près de 80% selon les établissements équipés en 2021.

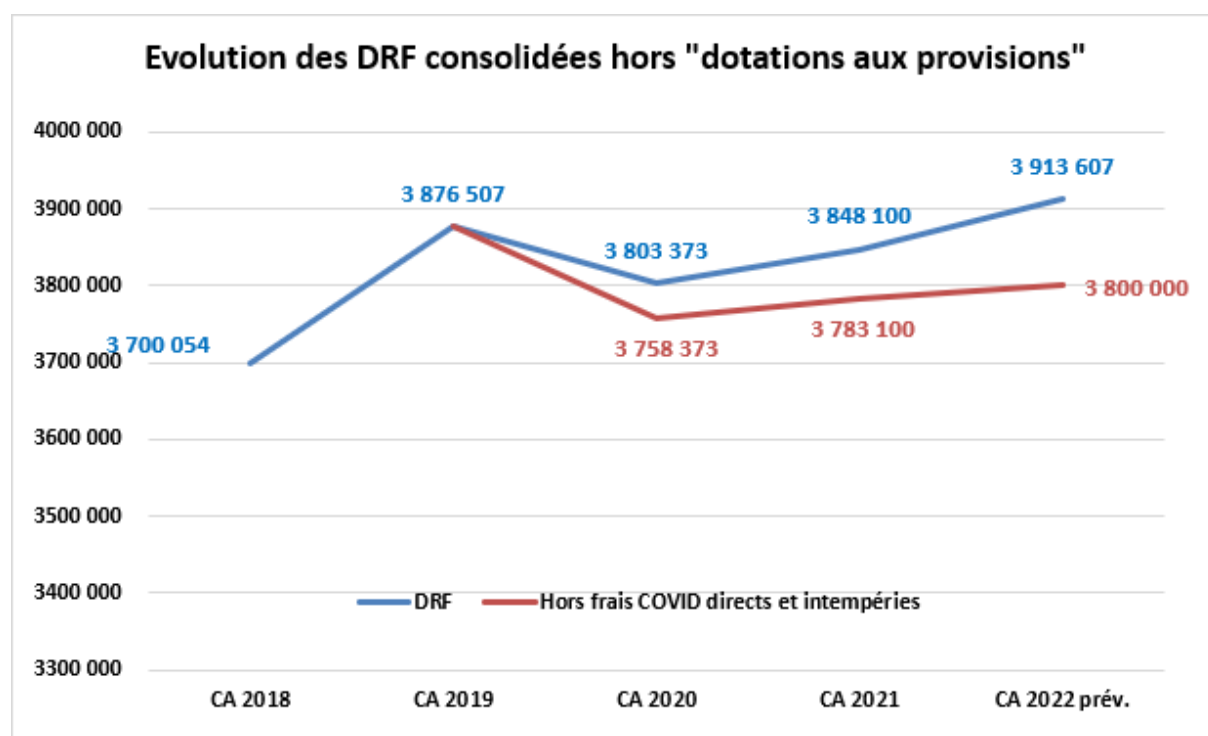
Les différents marchés d'entretien sur les routes, les espaces verts et l'éclairage public sont suivis avec attention afin de trouver l'équilibre entre service rendu à la population, sécurité des administrés et réalisme budgétaire. Ainsi malgré les fortes intempéries rencontrées cette année qui auront causé de nombreux dégâts sur notre réseau routier communal et la nécessité d'engager des travaux d'entretien d'espaces verts supplémentaires, ces dépenses d'entretien ont été contenues à la prévision budgétaire.

L'ensemble de ces efforts, portés au quotidien par nos équipes, aura permis cette année encore de contenir les dépenses de fonctionnement, sans devoir faire le choix douloureux de supprimer des actions ou des interventions que ce soit auprès des écoles, des animations dans les quartiers ou auprès du monde associatif. En 2022, toutes les actions engagées ont pu être maintenues au profit de nos populations.

Réalisé total			EXERCICE		
SECTION	CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	2020.	2021.	2022 prév.
Fonctionnement	011.	Charges à caractère général	1 250 127 335	1 312 649 820	1 367 195 910
	012.	Charges de personnel et frais assimilés	1 709 263 156	1 729 964 800	1 832 765 265
	65.	Autres charges de gestion courante	556 241 923	470 573 170	467 200 137
	66.	Charges financières	86 377 947	66 633 317	58 668 453
	67.	Charges exceptionnelles	155 464 667	162 133 012	166 277 465
	68.	Dotations aux amortissements et aux provisions	74 055 273	180 958 061	10 000 000
		Dotations aux provisions (semi-budgétaires)			11 500 000
Total Fonctionnement			3 831 530 301	3 922 912 180	3 913 607 230

Le compte administratif prévisionnel pour 2022 montre une évolution des charges à caractère général de l'ordre de 4%, sensiblement égal à l'évolution de l'indice des prix. Les charges salariales connaissent une évolution de l'ordre de 6%, traduisant les effets de la réforme de la fonction publique pour les agents contractuels et la poursuite des campagnes d'intégration et de promotion professionnelle.

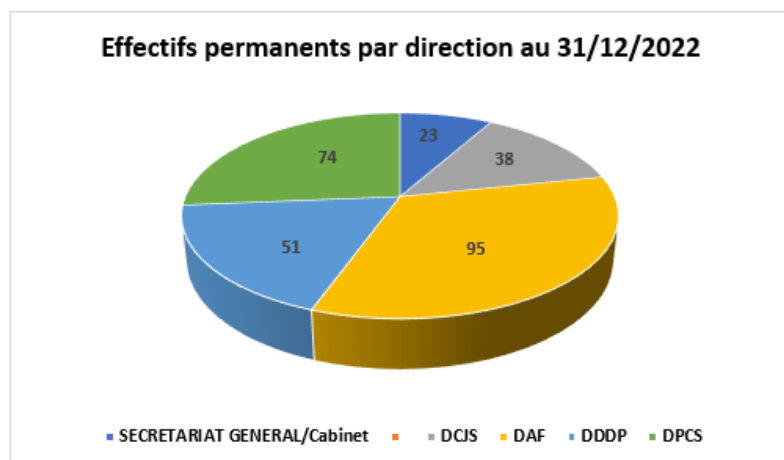
Globalement, les dépenses de fonctionnement seraient contenues sur l'exercice 2022 à 3,9 milliards de francs, soit un niveau sensiblement équivalent à celui de 2021.



Cependant, ce résultat qui peut être regardé comme satisfaisant, ne doit pas masquer les contraintes quotidiennes auxquelles sont confrontés nos services pour maintenir une qualité de service tout en disposant de moins de moyens humains et matériels. Chaque année, un effort supplémentaire est demandé dans le cadre de la préparation budgétaire, avec un objectif de réduction des dépenses courantes de l'ordre de 3%. Si ces orientations ont pu être maintenues pour la préparation du budget 2023, il sera sans doute difficile, pour l'avenir, de continuer à mobiliser et motiver les équipes avec de telles perspectives.

2-3 Les dépenses de personnel : un poste de dépense obligatoire difficile à contenir

L'action quotidienne des services municipaux se traduit d'abord par sa proximité avec le public, en mairie, dans les écoles et dans les différents quartiers de la ville, en semaine comme le weekend, de jour de comme de nuit.



La répartition des effectifs par directions montre la prédominance de la direction administrative et financière qui comporte le personnel affecté dans les écoles pour près de 60 agents et les services de l'état civil avec une quinzaine d'agents.

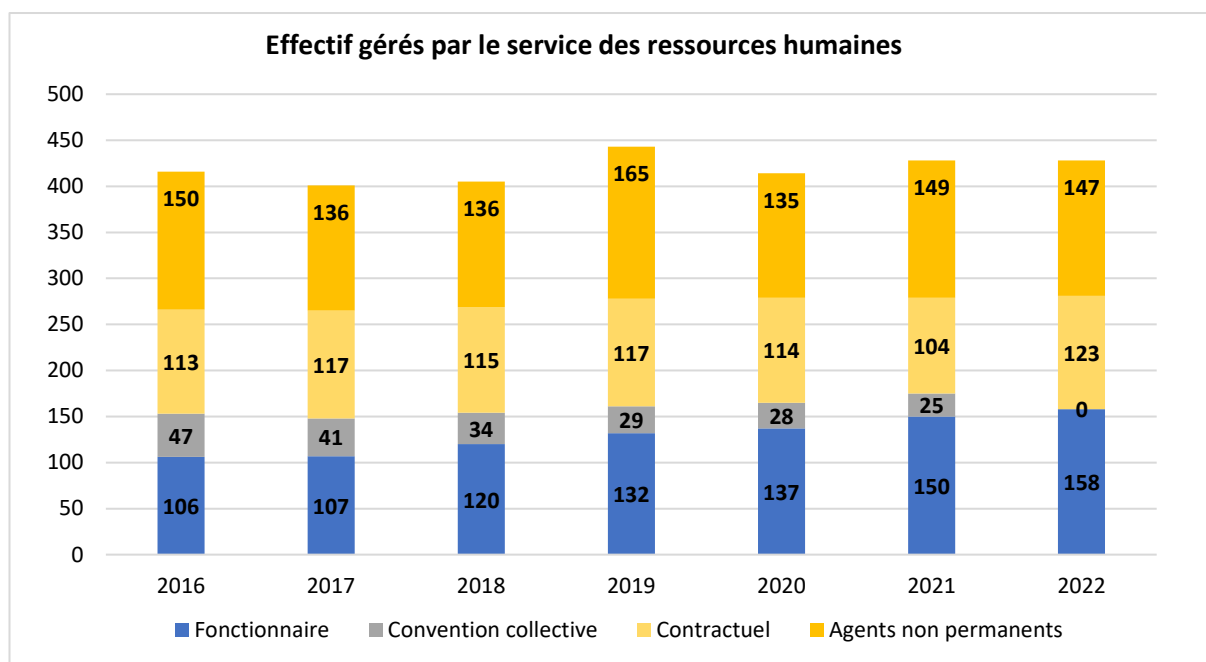
Vient ensuite la direction de la prévention de la citoyenneté et de la sécurité avec 22 agents au centre de secours et 42 à la police municipale.

C'est globalement près de 50% de l'effectif permanent qui est en contact direct et quotidien avec la population de Dumbéa et qui effectue des missions propres aux compétences du Maire et qui ne peuvent être déléguées.

Répartition Hommes / Femmes sur poste permanent par statut

Catégories de poste	Hommes	Femmes	Total
A	16	10	26
B	32	43	75
C	69	69	138
D	6	36	42
Total	123	158	281

L'effectif permanent comporte 57% de femmes et 43 % d'hommes. La répartition par catégorie de poste montre que sur l'ensemble des catégories A, B, et C (soit 85% de l'effectif), la parité est respectée.



Suivant les recommandations de la Chambre Territoriale des Comptes (CTC), la Ville de Dumbéa s'est attachée depuis plusieurs années à faire évoluer son nombre d'agents fonctionnaires au sein de ses effectifs. Ainsi depuis 2016, le nombre d'agents contractuels et non permanents est en léger recul, alors que dans le même temps les effectifs des fonctionnaires ont évolué de plus de 40 %.

Cette évolution a été rendu possible par :

- L'ouverture régulière de concours dans la filière sécurité et incendie
- Dispositif d'intégration en faveur des agents non titulaires
- Priorisation des recrutements de fonctionnaires sur les avis de vacances de postes

Par ailleurs, la Ville a intégré 1 agent dans la filière technique en 2022, et 1 agent contractuel a été lauréat de la fonction publique et est passé à un statut de fonctionnaire.

EMPLOI	STATUT	EFFECTIFS POURVUS AU 31/12						
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	Prév 2022
PERMANENTS	Fonctionnaires	106	107	120	132	137	150	157
	ACDP	123	142	126	141	114	106	123
	Convention Collective	47	41	34	29	28	26	0
	S/TOTAL	276	290	280	302	279	282	280
NON PERMANENTS	SPV	42	41	46	42	51	46	56
	PPIC	19	16	27	21	15	21	21
	JOBS D'ÉTÉ/SCE CIVIQUES	20	15	15	34	36	24	16
	STAGIAIRES	59	39	56	53	46	47	48
	S/TOTAL	140	111	144	150	148	138	141
TOTAL		416	401	424	452	427	420	421

Quant au mouvement du personnel permanent, il est à noter une certaine stabilité sur les départs à la retraite ces dernières années, avec cependant un impact de plus en plus important en termes de compensation financière due.

RETRAITE	NBRE DE DEPARTS	AGE MOYEN	COUTS
2019	6	58,5	35 146 196
2020	2	56,3	3 991 499
2021	3	59,7	12 080 270
2022	2	57,5	12 504 847

Accusé de réception en préfecture
988-200012565-20230309-2023-103-AU
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

En 2022, malgré les efforts de gestion de la Ville en matière de ressources humaines, avec notamment le maintien du non-renouvellement automatique de postes en période post COVID-19, les charges de personnel ont évoluées de 6%.

Ceci s'explique entre autres par :

- la mise en œuvre de la loi de pays n°2021-4 du 12 mai 2021 et ses délibérations d'application en termes de promotion professionnelle des fonctionnaires, de dispositions relatives aux contractuels de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie
- l'augmentation des cotisations de la CLR

Ainsi en 2022, l'effectif communal s'est limité à 304 postes permanents ouverts dont 281 pourvus, pour un temps de travail hebdomadaire des agents de 39 heures.

Avec 1,8 milliard de dépenses de personnel estimé au CA 2022, le ratio dépenses de personnel/recettes réelles de fonctionnement serait de près de 40%, supérieur au taux préconisé par l'AFD de 4 points. Cet indicateur de « rigidité » des dépenses est un des éléments pris en compte par les organismes financiers. Une analyse plus fine montrera sans difficulté que cette situation tient plus à la stagnation des recettes qu'à l'évolution des dépenses de personnel, mais elle peut constituer pour l'avenir une difficulté pour la mobilisation d'emprunts.

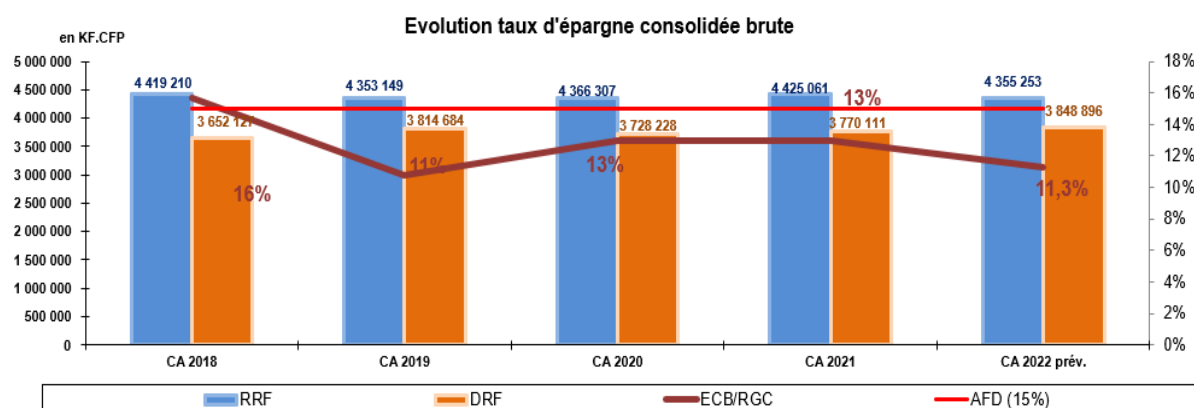
2-4 Une épargne qui s'amenuise au fil des exercices.

L'épargne brute de la collectivité est en fait sa capacité d'autofinancement (CAF). Elle correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute est prioritairement affectée au remboursement du capital de la dette, le surplus pouvant financer les opérations d'investissement.

Rapportée aux recettes réelles de la section de fonctionnement, on obtient le taux d'épargne brute, indicateur qui permet des comparaisons entre plusieurs collectivités ou plusieurs exercices.

C'est un indicateur important de la santé financière de la commune puisqu'il conditionne les capacités d'investissement futurs.

Le taux prudentiel retenu par l'AFD est de 15%. D'autres analystes considèrent qu'un taux entre 10/12% doit être la limite à ne pas franchir pour ne pas connaître de déséquilibre budgétaire.



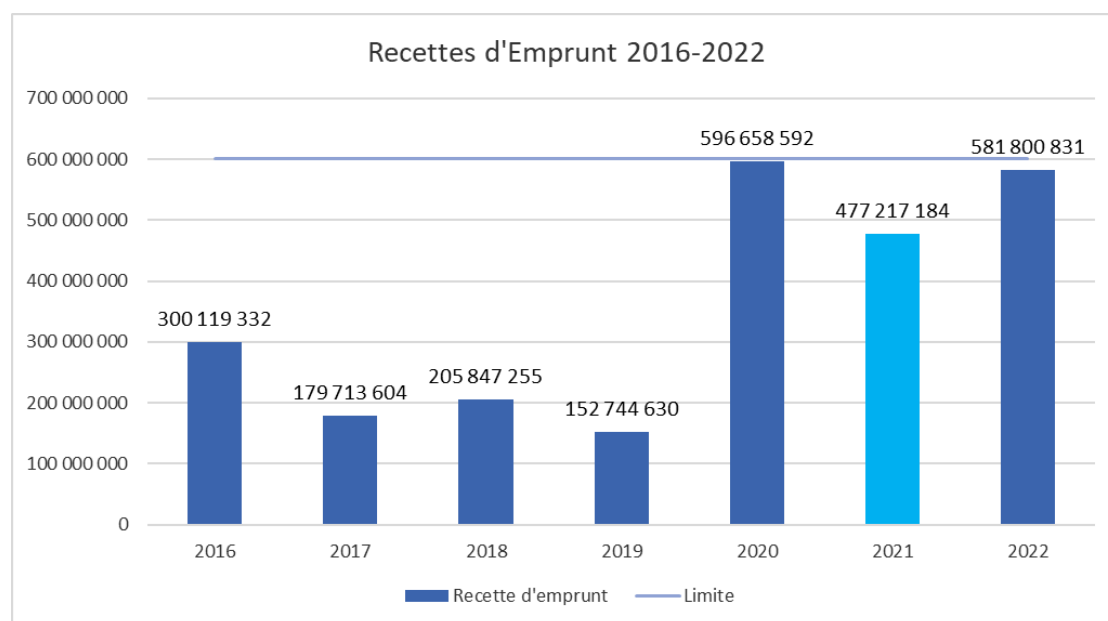
Compte tenu du contexte de stagnation des recettes déjà évoqué, et malgré les efforts entrepris pour contenir les dépenses de fonctionnement, la commune éprouve depuis plusieurs années des difficultés à maintenir un taux d'épargne satisfaisant. Malgré tout, ce taux parvient à être maintenu au-dessus de 10% en 2022 pour le budget consolidé (11,3%) et reste proche pour le budget principal (9%).

Cette situation doit cependant interroger pour l'avenir, notamment sur la capacité de la commune à réduire encore ses dépenses de fonctionnement, si les recettes ne retrouvaient pas une dynamique de croissance à court terme.

2-5 Un endettement à la limite du soutenable

Depuis l'année 2020 la commune a dû engager un recours à l'emprunt assez soutenu, compte tenu à la fois du montant des investissements à réaliser et du niveau de la capacité d'autofinancement très limitée.

Toutefois, la limite qui avait été fixée en 2020 à un maximum de 600 MF par an a été tenue afin de ne pas compromettre la capacité d'autofinancement.



Pour 2022, plusieurs établissements bancaires ont été sollicités afin financer les différentes opérations prévues au programme d'investissement de l'année :

Etablissement	Montant BU 22	Voté 2022	Mobilisé 2022
AFD	206 858 180	206 858 180	206 858 180
BNC	171 942 651	171 942 651	171 942 651
CDC	203 000 000	811 658 711	203 000 000
Total général	581 800 831	1 106 459 542	581 800 831

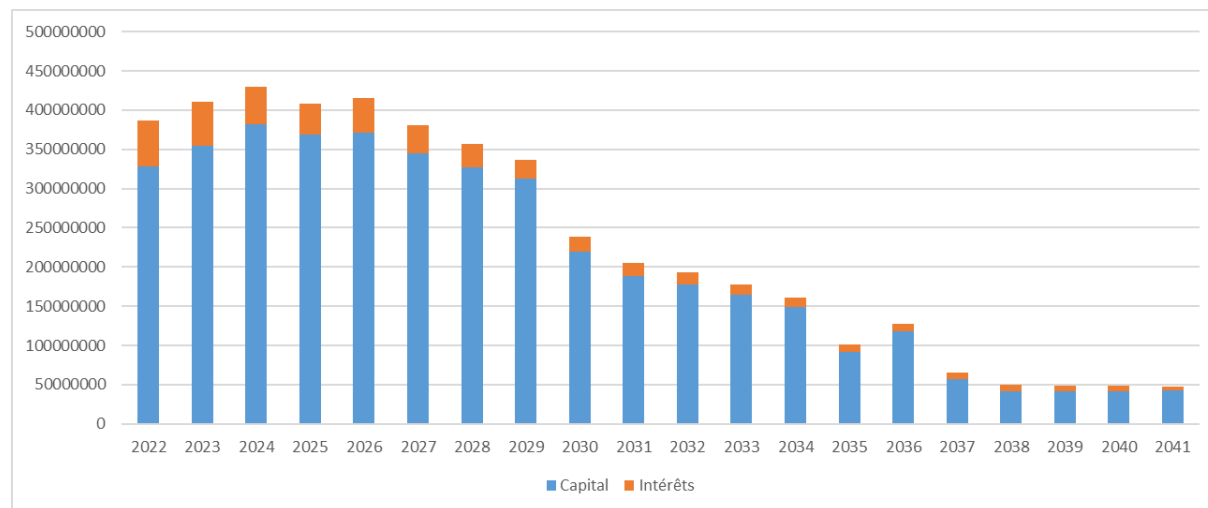
L'emprunt contracté auprès de la CDC/Banques des territoires pourra être mobilisé sur plusieurs années. La Ville a pu ainsi profiter d'un emprunt à taux fixe adossé au livret A et sur une durée de 25 ans et dont le remboursement n'interviendra qu'à l'issue de la phase de mobilisation totale, soit jusqu'en 2026.

Compte tenu de ces éléments, l'évolution de l'encours de la dette est le suivant :

Encours de la dette au 01/01	2018	2019	2020	2021	2022	2023
01-Princ	2 254 845 183	2 220 799 757	2 146 418 155	2 543 869 187	2 808 855 388	2 878 421 090
03-Eau	124 120 453	144 712 134	177 994 686	167 196 964	153 211 698	176 580 312
04-Ass	215 284 522	241 431 517	225 813 941	206 994 732	187 874 861	168 448 608
02-Déchets						9 942 651
Total général - CONSOLIDE	2 594 250 159	2 606 943 408	2 550 226 782	2 918 060 883	3 149 941 947	3 233 392 661

La capacité de désendettement de la commune se mesure en nombre d'années nécessaire au remboursement du capital de la dette si on y consacrait la totalité de l'épargne brut. Ainsi pour 2022, avec une épargne brute de 415 MF et un encours de la dette de 3 233 MF, la durée de désendettement de la commune de DUMBEA serait de 7,8 années.

On considère la zone dangereuse autour de 10/12 années. On approcherait donc de cette zone si l'encours de la dette de la commune atteignait les 4,5 milliards de francs, soit une évolution de plus de 1,3 milliard par rapport à la situation actuelle.



Le profil de remboursement de la dette en « cloche » nous indique que la charge de la dette continuera d'augmenter ces 4 prochaines années, même sans emprunts nouveaux, compte tenu des engagements déjà pris ces 3 dernières années. Ainsi, les montant des échéances d'emprunts n'amorceront une baisse significative qu'à partir de 2027, pour s'accélérer à partir de 2030.

Il y a donc un « cap » à franchir sur la période 2024-2027 si l'on souhaite pouvoir maintenir ce profil et ne pas reporter encore de plusieurs années la diminution annuelle de la charge d'emprunt aujourd'hui située aux alentours de 400 MF.

2-6 Un investissement ambitieux qui mobilise des financements importants

La CA prévisionnel pour 2022 indique une réalisation de l'investissement à hauteur de 1, 1 milliard de francs, soit un taux de réalisation de 55%. Cette situation témoigne de la difficulté à mettre en œuvre la totalité du programme annuel d'investissement (2 milliards au BU 2022) dans le cadre de l'année budgétaire (de mars à fin novembre). Elle traduit également les nombreux aléas rencontrés en cours d'année 2022 : intempéries, appels d'offres infructueux, retard dans les études, difficultés d'approvisionnement,

Parmi les principales réalisations de l'année on peut citer :

- La livraison de la nouvelle gendarmerie à DSM et du Centre urbain de supervision de la police municipale à Dumbéa centre
- Les travaux de viabilisation du nouveau cimetière
- Les gros travaux routiers (Koghis, Socafim,...)
- Le déploiement du photovoltaïque sur les bâtiments communaux (écoles, centre aquatique, etc...)

		CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
13.	Subventions d'investissement	76 796 000	1 307 205			27 313 010
20.	Immobilisations incorporelles	9 483 541	15 579 558	45 705 799	35 435 398	138 395 738
204.	Subventions d'équipement versées	30 575 130	53 098 404	109 484 330	70 086 549	126 281 200
21.	Immobilisations corporelles	195 330 174	124 871 811	654 034 799	186 444 950	261 272 789
23.	Immobilisations en cours	793 885 039	1 230 758 501	1 468 017 973	928 658 209	1 193 158 050
26.	Participations et créances rattachées à des participations	12 000 000				156 000
27.	Autres immobilisations financières			710 000		145 200
INVESTISSEMENTS DIRECTS		1 118 069 884	1 425 615 479	2 277 952 901	1 220 625 106	1 746 721 987
16.	Emprunts et dettes assimilées	193 154 003	209 540 658	228 243 159	244 835 056	327 843 718
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 311 223 887	1 635 156 137	2 506 196 060	1 465 460 162	2 074 565 705

Ces réalisations ont fait l'objet d'une programmation pluriannuelle dans le cadre de différentes autorisations de programme-crédits de paiement (AP/CP), déclinées ensuite chaque année dans le budget primitif en crédits de paiement.

BUDGET	MONTANT AP	CP 2021 et Ant.	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
01-Principal	9 546 347 735	4 932 493 963	1 282 361 261	1 532 545 306	1 016 746 734	592 109 031	190 091 440
02-Déchets	453 312 988	122 312 988	105 400 000	152 600 000	73 000 000	-	-
03-Eau	2 328 090 509	799 021 543	396 761 322	418 968 346	237 299 625	314 000 000	162 039 673
04-Assainissement	1 546 732 822	1 059 831 456	210 226 899	93 435 944	115 347 331	67 891 192	-
Total général	13 874 484 054	6 913 659 950	1 994 749 482	2 197 549 596	1 442 393 690	974 000 223	352 131 113

A total, on dénombre 41 AP/CP actives, qui sont réparties de la façon suivante :

- Budget principal : 33
- Budget eau : 6
- Budget assainissement : 2

Avec un montant cumulé de plus de 1,2 milliard en 2022 sur le budget principal, ce sont ainsi près de 80% des dépenses d'investissement qui sont suivies en AP/CP et font l'objet d'ajustements en fonction de l'avancement des différentes opérations.

Après les modifications apportées en juillet 2022, la prévision de crédits de paiement consolidés est de 2,2 milliards de francs pour 2023, soit près de 1,1 milliard de F de plus que la réalisation de 2022.

Il semble que cet objectif sera difficile à tenir, pour deux raisons. En volume tout d'abord, compte-tenu des travaux à mettre en œuvre dans un contexte où les acteurs économiques sont encore pénalisés par les délais d'approvisionnement. En financement ensuite, car si la commune ne peut maintenir un taux d'épargne satisfaisant, elle devra limiter son recours à l'emprunt pour ne pas risquer un déséquilibre budgétaire à court terme.

Il sera donc nécessaire, dès 2023, de revoir la programmation des opérations d'investissement en AP/CP pour permettre de garantir leur réalisation, tout en faisant preuve de réalisme dans la capacité d'emprunt de la commune en l'absence de capacité d'autofinancement.

Pour mémoire, la CTC dans son rapport de 2018 avait recommandé un ajustement du niveau d'investissement en fonction des capacités financières. La commune avait répondu en indiquant qu'elle ajusterait son investissement à 1 milliard de francs par an, même si les besoins étaient estimés à l'époque à environ 1,4 milliard de francs par an.

PARTIE 3 : L'EVOLUTION PROSPECTIVE 2023-2025

Dans le contexte que connaît la Nouvelle-Calédonie, tant du point vu institutionnel qu'économique, la prévision d'évolution des recettes comme des dépenses est un exercice délicat, qu'il convient d'aborder avec prudence.

3-1 Des recettes qui demeurent incertaines à moyen terme

Les ressources de fonctionnement proviennent essentiellement des dotations et participations (pour près de 60% des recettes réelles de fonctionnement) et sont donc directement dépendantes des transferts des autres collectivités, qu'il s'agisse du FIP pour la Nouvelle-Calédonie ou des subventions de fonctionnement pour la province Sud. La dotation globale de fonctionnement, principale contribution de l'Etat, n'est pas directement liée au contexte calédonien puisque fixée chaque année par la loi de finances. Mais son rendement, et donc son évolution, sont tributaires de la bonne santé économique de la métropole qui connaît une croissance contrariée par deux années de pandémie COVID et un contexte inflationniste, peu favorable à l'investissement et à la consommation.

Les recettes fiscales (centimes additionnels sur les patentes, sur le foncier, sur l'IRVM, TCA...) qui représentent environ 20% des recettes de fonctionnement sont étroitement corrélées à l'activité économique du territoire et leur dynamique de croissance est soumise au niveau d'investissement et de consommation, des ménages comme des entreprises.

Le gel du FIP fonctionnement depuis 2019 pénalise lourdement la commune de Dumbéa qui se voit privée de la prise en compte de l'évolution de la composante population. Ainsi, ce sont plus de 100 MF de ressources qui échappent à la commune chaque année. Pour 2022, l'effet de cliquet n'a pu être maintenu, amputant les financements de Dumbéa de -35 MF. Pour 2023, et en l'absence de vote du budget de la Nouvelle-Calédonie, le niveau du FIP 2022 sera maintenu dans la prévision. Pour les 2 années suivantes, il faut espérer à minima un retour au niveau du FIP 2021, en attendant une évolution de la base fiscale de la Nouvelle-Calédonie. Au-delà de 2025, les évolutions institutionnelles du Territoire et la place des communes et leur mode de financement (fiscalité propre ?) ne permettent pas de faire des projections fiables.

Les recettes fiscales ne connaissent pas une forte croissance ces dernières années, compte-tenu de l'atonie de l'économie calédonienne. Les centimes additionnels pourront donc être maintenus à leur niveau de 2022 avec une évolution de 1% l'an, en espérant une embellie économique notamment avec le maintien des cours du nickel et une évolution de la production en volume.

Seule la TCA peut permettre une vision optimiste des ressources, avec des recettes attendues en hausse significative à partir de 2024, compte-tenu de l'application la réforme de 2020 avec des taxes exigibles à l'échéance de 4 ans. La recette supplémentaire serait ainsi de l'ordre de 100 à 150 MF/an à compter de 2024.

Enfin, les subventions de la province Sud qui représentent près de 200 MF par an et qui prennent en compte les coûts induits pour la commune par le développement des ZAC de DSM et de PANDA, devront être pérennisées au-delà de 2023. Elles sont indispensables, pour assurer l'équilibre de la section de fonctionnement dans le contexte de croissance de la population que connaît encore la commune.

Il reste également une inconnue sur la poursuite des contrats de développement, après la reconduite du dispositif en cours pour l'année 2023 et qui permet de maintenir toutes les actions du plan jeunesse. Cependant, même si l'Etat ne peut se prononcer à ce jour sur la forme que pourrait prendre ce soutien financier à l'avenir, il semble acquis qu'un « plan » sera reconduit, peut être apparenté aux contrats de plan Etat région (CPER), déjà en vigueur dans d'autres collectivités et territoires d'Outre-mer.

Compte tenu de ces éléments, la prospective de recettes de fonctionnement consolidées serait la suivante :

RRF (en M.FCFP)	CA 2021	CA 2022 prév.	BU 2023 prév.	BU 2024 prév.	BU 2025 prév.
Recettes d'exploitations	577 360	526 427	585 000	580 000	600 000
Recettes fiscales	852 935	905 713	900 000	1 010 000	1 075 000
Dotations et participations	2 717 084	2 622 073	2 670 000	2 700 000	2 700 000
Autres recettes de gestion courante	283 057	317 798	305 000	305 000	305 000
Recettes exceptionnelles	14 627	17 556	-	-	-
Autres recettes	17 000	73 347	20 000	20 000	20 000
Total	4 462 063	4 462 914	4 480 000	4 615 000	4 700 000

Ces perspectives ne permettent pas d'espérer une évolution des recettes supérieure à +5,3% sur 3 ans. Si sur la même période l'inflation se maintient autour de 4,5% par an, on peut alors considérer que le recul des recettes de fonctionnement sera proche de -8%.

3-2 Des dépenses de fonctionnement nécessairement contraintes pour les années qui viennent

Compte-tenu de la prospective de recettes qui ne permet pas d'envisager une évolution des ressources de plus de 5% sur l'ensemble de la période 2023-2025, les dépenses de fonctionnement devront suivre la même tendance pour garantir les équilibres à moyen terme, en attendant des réformes structurelles sur la fiscalité et/ou une reprise économique significative.

Ainsi, les charges salariales qui représentent le premier poste de fonctionnement avec près de 46% des dépenses réelles de fonctionnement, devront faire l'objet d'une attention particulière, comme cela est le cas depuis 2020. Dans ce contexte, il est cependant indispensable de maintenir la trajectoire engagée sur le gel de l'effectif global et du nombre de postes pourvus. Les départs en retraite devront être mis à profit pour s'interroger sur l'intérêt de l'externalisation ou la mutualisation de certains services, tout en gardant en perspective la qualité du service rendu à l'usager.

Compte-tenu des réformes récentes de la fonction publique sur les agents contractuels et de la politique de promotion professionnelle et d'intégration, il semble qu'une évolution des dépenses de personnel de l'ordre de 3% par an puisse être tenue à moyen terme, à périmètre constant. Cette donnée prend en compte les évolutions des taux de cotisation (RUAMM et CLR), mais pas une éventuelle revalorisation du point d'indice qui pourrait cependant intervenir à court terme.

La maîtrise des charges de gestion courantes devra être poursuivie avec rigueur, en envisageant des baisses de dépenses partout où cela est encore possible. Ainsi les réflexions devront être poursuivies sur les consommations d'énergie liées à l'éclairage public, mais également sur les marchés d'entretien des espaces verts ou de nettoyage des locaux, avec un ciblage précis sur les attentes en termes de qualité et de fréquence. L'objectif serait de limiter autour de +2,5% l'évolution des charges de gestion courante. Dans un contexte inflationniste de l'ordre de 4,5% l'an, cela correspond à un effort de réduction des dépenses de l'ordre de -2% lors de la construction budgétaire.

Par ailleurs, et en fonction des financements attribués par l'Etat dans la continuité du contrat d'agglomération à partir de 2024, il pourrait être nécessaire de revoir certaines actions engagées auprès de la population en termes de médiation et de prévention de terrain, et qui ne seraient plus soutenable financièrement par la commune seule.

Enfin, les différentes participations et subventions ne pourront pas être réévaluées sur la période, l'effort devant être partagé par les autres établissements publics de la commune et les délégataires de services publics.

Compte tenu de ces orientations, les perspectives de dépenses de fonctionnement consolidées seraient les suivantes :

DRF (en M.FCFP)	CA 2021	CA 2022 prév.	BU 2023 prév.	BU 2024 prév.	BU 2025 prév.
Achat et charges externes	1 314 009	1 388 668	1 400 000	1 435 000	1 470 000
Dépense de personnel	1 729 965	1 832 701	1 890 000	1 940 000	2 000 000
Participations et subventions	470 573	467 200	490 000	490 000	500 000
Frais financiers	66 633	58 668	70 000	70 000	70 000
Charges exceptionnelles	162 133	207 843	105 000	100 000	100 000
Autres dépenses	104 787	21 500	20 000	20 000	20 000
Total	3 848 100	3 976 581	3 975 000	4 055 000	4 160 000

3-3 Une épargne préservée mais insuffisante

Depuis plusieurs années la commune consent des efforts importants sur ses dépenses de fonctionnement pour préserver une épargne brute qui permette de couvrir, a minima, le remboursement du capital de la dette.

Dans l'hypothèse des dépenses et des recettes de fonctionnement évoquées ci-dessus, l'évolution du taux d'épargne brute consolidé serait le suivant :

CA 2021	CA 2022 prév.	BU 2023 prév.	BU 2024 prév.	BU 2025 prév.
13,8%	10,9%	11,4%	12,1%	11,5%

Il ne faut donc pas s'attendre à un « rebond » du taux d'épargne de la commune sur les 3 prochains exercices. Il semble en revanche indispensable de se fixer un objectif de maintien au-dessus des 10%.

Il semble en effet impossible de rétablir un taux d'épargne satisfaisant (au-delà des 15% préconisés par l'AFD) pour dégager un autofinancement permettant de limiter le recours à l'emprunt.

A titre d'exemple, pour l'année 2023, il faudrait réduire les dépenses de fonctionnement de 170 MF pour atteindre ce taux d'épargne de 15%, ce qui représentait un effort supplémentaire de réduction des dépenses d'achats et charges externes de l'ordre de -12%, ou une réduction du personnel d'une trentaine de postes pourvus, soit près de 10% de l'effectif !

L'épargne nette, disponible pour financer les dépenses d'investissement après couverture du capital de la dette, reste aussi très limitée pour les prochains exercices.

Sans emprunt supplémentaire, la situation en consolidé serait la suivante :

En M. CFP	2022	2023 prév	2024 prév	2025 prév
Epargne brute	486 333	510 831	556 000	540 000
Capital de la dette	327 843	354 322	381 306	368 504
Epargne nette disponible	158 490	156 509	174 694	171 496

Cette épargne nette sera donc très insuffisante et la commune devra continuer de recourir à l'emprunt pour financer son programme d'investissement, même en présence de subventions importantes dans le cadre du contrat d'agglomération ou du fonds exceptionnel d'investissement. (Environ 500 MF sur 2023-2024).

3-4 Un recours à l'emprunt qui devra être contenu

Si le recours à l'emprunt reste indispensable, il sera sans doute plus complexe dans les années qui viennent, et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord du fait de l'évolution de la hausse des taux. Après 10 années de taux faibles ou les banques n'ont pas hésité à prêter sur du taux fixe très bas (de l'ordre de 1,5%), la tendance est désormais au retour à du taux indexé à l'euribor 3 ou 6 mois (+2,5 % en 1 an, après 10 ans autour de 0%). En conséquence les coûts de financement vont augmenter très sensiblement.

Pour donner un ordre de grandeur, un emprunt de 500 MF sur 15 ans et un taux euribor 3 mois + 1,5% représentera une annuité supplémentaire pour la commune de 45 MF (dont 18 MF en frais financiers en dépenses de fonctionnement). Dans cette hypothèse, l'épargne nette serait quasiment réduite à zéro en 4 ans.

Par ailleurs, compte tenu du renchérissement du coût de l'argent lié à la hausse des taux directeurs des banques centrales, les établissements bancaires revoient leur niveau d'analyse du risque. A titre d'exemple, la ligne de trésorerie souscrite à la BNC en septembre 2022 pour 400 MF a dû faire l'objet d'une validation par le siège de la Caisse d'Epargne en Métropole, en plus du comité d'engagement en Nouvelle-Calédonie.

Dans ce contexte, et avec certains de nos ratios qui sont inférieurs aux valeurs limites préconisées par l'AFD (dépenses de personnel et taux d'épargne brute), le recours à l'emprunt à des taux intéressants sera sans doute plus complexe.

Si l'on reste sur une valeur cible de dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) de 1 milliard de francs par an sur le budget principal, avec un objectif de subventionnement de l'ordre de 300 MF, le solde à financer est de 600 MF. L'épargne nette étant de 160 MF en moyenne, le recours à l'emprunt serait de l'ordre 400 à 450 MF pour 2023.

Compte tenu de la difficulté rencontrée par la commune pour dégager de l'épargne sur les prochains exercices, le recours à l'emprunt devra être exercé avec précaution, pour ne pas entraîner une élévation de l'annuité de la dette de plus 30 à 40 MF par an, soit un emprunt de l'ordre de 450 MF au maximum.

3-5 Evolution de la masse salariale

Pour 2023, les charges de personnel sont évaluées à 1,88 milliard, soit une évolution de 3% par rapport au CA prévisionnel 2022.

Sur les années à venir, la Ville poursuivra la réorganisation des services, visant à adapter l'organisation communale aux objectifs définis par l'exécutif, et notamment :

- Le renforcement des mesures liées à la sécurité des administrés : la poursuite de la réorganisation des services de sécurité notamment au centre de secours avec la montée en compétences des équipes et le renfort de 3 équipiers permanents,
- La performance du service public, avec l'ajustement des effectifs communaux des services aux besoins des administrés, en fonctions des différents départs.

De plus, la Ville poursuivra le programme d'intégration des agents communaux, et s'attachera à mettre en œuvre les mesures des textes réglementant la fonction publique en Nouvelle Calédonie, notamment sur le programme de promotion professionnelle.

Compte-tenu de ces éléments, la prospective de la masse salariale en consolidé est la suivante :

	CA 2021	CA 2022 prév.	BU 2023 prév.	BU 2024 prév.	BU 2025 prév.
Dépense de personnel	1 729 965	1 832 701	1 890 000	1 940 000	2 000 000
Evolution		5,9%	3,1%	2,6%	3,1%
Recettes réelles de fonct.	4 462 063	4 462 914	4 480 000	4 613 000	4 700 000
Taux de personnel	38,8%	41,1%	42,2%	42%	42,5%

Ainsi, même en tenant compte d'une évolution structurelle contenue autour de 3 %, la prospective ne permet pas d'envisager un ratio lié au personnel qui se rapproche des 36% préconisés par l'AFD.

Cette situation souligne la nécessité d'un pilotage fin de la politique de recrutement et de remplacement, notamment dans le cadre des départs en retraites qui interviendront à compter de 2024, ou des mobilités sortantes.

3-6 Evolution des budgets annexes

Les communes ont l'obligation de créer des budgets annexes pour la gestion de leur services publics industriels et commerciaux (SPIC). Pour la commune de Dumbéa il s'agit des services de l'alimentation en eau potable, de l'assainissement et de la collecte des déchets ménagers. Ces budgets doivent être équilibrés par la redevance versée par l'usager, soit directement auprès de la commune, soit auprès du délégataire dans le cadre d'une délégation de service public.

Les budgets annexes de la commune sont équilibrés et ne reçoivent pas de subvention du budget principal. Ce sont des budgets sains et qui respectent les principes budgétaires imposés pour la gestion des SPIC.

- Budget des déchets :

Ce budget est alimenté par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, facturée trimestriellement et qui représente une recette d'environ 460 MF par an.

Les dépenses sont constituées essentiellement par le règlement des prestataires qui assurent les différentes collectes pour environ 250 MF et le reversement au Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN) de la part traitement de la redevance pour 140 MF.

Le compte administratif prévisionnel pour 2022 fait apparaître un résultat global à l'équilibre, compte tenu du résultat reporté de 2021. L'augmentation de tarif voté en milieu d'année 2022, permet de dégager un autofinancement consacré au renouvellement des bacs, dans le cadre de la mise place du tri.

Pour 2023, les recettes attendues permettront de couvrir les dépenses de fonctionnement qui correspondent aux prestations de collectes. L'autofinancement devrait être de l'ordre de 55 millions et permettra d'assurer la poursuite du renouvellement des bacs ainsi que les études pour la réalisation d'un nouveau quai d'apports volontaires.

- Budget de l'eau :

La section de fonctionnement est alimentée par le surprix versé par le concessionnaire à la Ville, pour 90 MF par an environ. L'autofinancement dégagé, complété par les financements du contrat d'agglomération, permet d'assurer les gros investissements sur le réseau. Ainsi en 2022 ce sont plus de 180 MF de travaux qui ont été réalisés. Le résultat global de 2022 devrait être excédentaire de 30 MF après financement des restes à réaliser.

Pour 2023, des travaux sont de nouveaux prévus à hauteur de 253 MF, avec des subventions du contrat d'agglomération attendues pour près de 183 MF, essentiellement sur le nord de la commune.

- Budget de l'assainissement :

De même que le budget de l'eau, le budget assainissement est alimenté par le surprix collecté par le concessionnaire, pour un montant annuel de 64 MF et par la redevance de raccordement, collectée directement par la Ville lors de nouvelles constructions, pour environ 25 MF par an.

Pour 2022, le budget « assainissement » devrait présenter un résultat global excédentaire de l'ordre de 142 MF qui viendra abonder son fonds de roulement.

Ce résultat, reporté en 2023, permettra la réalisation de travaux importants dans le cadre du renouvellement de la concession fin 2023, avec des travaux de renouvellement ou de réfection à réaliser sur la station d'épuration, pour un montant de 100 MF environ.

Les budget annexes sont donc sains, ce qui permet d'assurer les gros travaux d'entretien et de développement des réseaux, sans recours à l'emprunt, et sans augmenter de manière notable les tarifs des usagers pour les 3 années qui viennent.

PARTIE 4 : LES ORIENTATIONS POUR 2023

Au-delà des contingences financières qui viennent d'être développées, le budget 2023 doit s'inscrire, comme les budgets précédents, dans la traduction en actions des orientations prioritaires de la mandature. A ce titre, les choix budgétaires retenus devront permettre de poursuivre les actions engagées par l'équipe municipale et les services, notamment dans le développement de l'identité dumbéenne qui doit permettre à chaque habitant de se sentir acteur de sa commune, mais aussi du développement durable qui doit aujourd'hui concilier un développement urbain harmonieux dans le respect de la préservation de l'environnement et de la recherche de la sobriété énergétique. L'accent sera également mis sur la prévention et la sécurité afin que chacun se sente libre et protégé au quotidien. Le soutien à la vie associative qui forme un lien indispensable entre les communautés dans les domaines sportif, culturel ou de la solidarité sera maintenu et renforcé, tout en prenant en compte les aspirations de la jeunesse.

Pour cela, quatre orientations majeures sont retenues dans le cadre de la préparation budgétaire 2023 :

- Maintenir les capacités financières de la commune pour assurer la pérennité des services obligatoires dûs aux administrés.

En premier lieu, sur les dépenses de fonctionnement, il conviendra de poursuivre la politique engagée en matière de ressources humaines afin de contenir le premier poste de dépenses que sont les charges salariales. Il s'agira notamment de ne pas augmenter le nombre de postes pourvus, en recherchant de façon systématique les mutualisations qui peuvent être mises en place entre les services, notamment dans le cadre des départs. A cet effet, la dématérialisation des procédures peut être un levier puissant dont le développement sera poursuivi.

Concernant les charges extérieures, les réflexions seront poussées pour éviter, voire arrêter, l'exercice de missions qui ne relèvent pas directement des compétences communales. Certaines de ces actions doivent aujourd'hui être considérées comme optionnelles et devront, peut-être, être abandonnées afin de permettre à la commune de rester centrée sur ses missions essentielles.

Dans le même esprit, l'externalisation de l'entretien courant sera poursuivie avec une revue des différents contrats de prestations de services, en vue d'optimiser et de recentrer les interventions là où elles sont le plus utiles. Ainsi au niveau de l'entretien des bâtiments comme des espaces verts une réflexion sera engagée à tous les niveaux, pour ne pas rester sur des habitudes ou des schémas qui ne sont plus soutenables budgétairement.

Les travaux d'investissement devront être prioritairement ciblés sur les opérations qui permettront, à court terme, d'avoir un retour économique en limitant les coûts de fonctionnement et d'entretien. Il s'agit également de poursuivre et d'achever les investissements qui disposent de financements déjà contractualisés, afin d'optimiser les recettes pour les deux exercices à venir. A ce titre le développement du photovoltaïque sur les bâtiments municipaux sera accéléré, tant sur les établissements scolaires que les équipements sportifs et le centre aquatique régional. Ces travaux devront permettre de voir une baisse de la facture énergétique dès 2023.

Un programme de sécurisation des écoles sera entrepris (alarmes, barreaudage, ...) en vue de limiter les intrusions et de réduire les coûts de surveillance. La transformation du parc de l'éclairage public en LED sera soutenue, en engageant également une réflexion sur la réduction de l'intensité lumineuse en certains points et à certaines heures. Enfin, le plan pluriannuel d'investissement sur le réseau routier communal sera poursuivi pour permettre la remise en état des routes, assurer la sécurité des usagers et limiter le coût de l'entretien annuel des voiries.

- Renforcer la sécurité des biens et des personnes

À la suite de l'inauguration de la nouvelle gendarmerie à Dumbéa-sur-Mer, l'étude de la requalification de l'ancien site sera finalisée dans le cadre plus large de la valorisation du patrimoine communal. Dès cette année, un poste avancé de gendarmerie a été mis en œuvre dans le nord de la commune, et pour toute la période estivale. Avec trois gendarmes présents en permanence sur le secteur nord, la proximité et la sécurité se trouvent ainsi renforcées sur les lieux très fréquentés en cette période, comme le parc Fayard, le trou des Nurses et le parc provincial de la Dumbéa. La Ville a pris en charge la rénovation d'une des villas proches de l'école Higginson pour permettre ce déploiement de la gendarmerie. Ce dispositif sera maintenu, renouvelé et, si possible, renforcé.

Des études seront également engagées pour imaginer et définir le futur pôle de sécurité nord, qui permettra d'apporter à la population du nord de la commune des services de proximité permanents en matière de sécurité, de tranquillité publique et de secours aux personnes. Cet équipement pourrait s'inscrire sur le site de l'actuelle mairie nord et offrir une garantie sécuritaire permanente à près de 10 000 habitants.

Avec la création du Centre de Supervision Urbain (CSU), la commune de Dumbéa dispose aujourd'hui du dispositif de surveillance le plus avancé technologiquement en Nouvelle-Calédonie. Son déploiement sera poursuivi puisqu'après les 23 caméras déjà installées ce sont 14 nouveaux points de surveillance qui seront mis en service. Dans le cadre de l'opération Smart City conduite en partenariat avec la SECAL, 8 de ces nouvelles caméras sont dites « intelligentes » et permettront d'alerter sur les mouvements de personnes qui peuvent porter atteinte à la sécurité, comme les regroupements ou les mouvements de foules.

Le CSU, installé à Dumbéa centre (ancien immeuble ARBE), sera complété en 2024 par l'installation du nouvel Hôtel de police municipale. A cet effet, les premiers travaux d'aménagement commenceront fin 2023, après la finalisation des études.

Les moyens humains et matériels seront également renforcés, avec le recrutement de 3 équipiers pour le centre de secours et la livraison d'un nouveau véhicule de secours et d'assistance aux victimes. La formation et la qualification des personnels seront poursuivies afin de parfaire la montée en compétence des équipes et d'assurer les meilleures conditions d'interventions opérationnelles, quelles que soient les situations rencontrées.

Des travaux lourds de sécurisation seront par ailleurs engagés pour assurer à la population des déplacements dans les meilleures conditions possibles, même en cas d'aléas météorologiques. Il s'agit notamment de la réhausse du radier DAVER, qui est rendu impraticable par les crues de nombreuses fois par an et isole les habitants de ce secteur. Ces travaux sont programmés au second trimestre 2023. De même, le confortement du talus de la promenade Jules Renard sera poursuivi, afin que les conditions de sécurité de la circulation ne soient pas compromises sur cet axe de plus en plus fréquenté. Enfin, des travaux seront engagés pour le confortement du réservoir des Koghis pour pouvoir assurer la poursuite d'exploitation de cet équipement, indispensable pour l'alimentation en eau potable de ce secteur de la commune.

- Améliorer de façon durable le cadre de vie

Le projet de rénovation urbain du secteur « APOGITEA » (pour l'ensemble Apogoti/Takutéa /Pic-aux-Chèvres) est une démarche innovante en Nouvelle-Calédonie et associe de nombreux partenaires de la commune (État, gouvernement, province Sud et bailleurs sociaux), pilotée par la Ville de Dumbéa. Son ambition est de rénover en profondeur le quartier, avec ses habitants, et d'inscrire son développement autour d'une identité durable. Après la réalisation d'un diagnostic urbain et social du périmètre avec l'ensemble des partenaires et acteurs concernés, l'écriture d'un cahier des charges permettra d'engager des études de renouvellement urbain fin 2023.

Avec la révision du plan d'urbanisme directeur (PUD), la commune pourra envisager de nouveaux développements en termes d'urbanisme, comme le projet de la marina de Nouré, mais également la prise en compte de son évolution en termes d'offre d'équipements de loisir et de tourisme, tout en préservant les équilibres entre espaces naturels et urbains, entre relief et littoral, qui font la particularité et la richesse de Dumbéa. Après les différentes enquêtes administratives et publiques qui se dérouleront en cours d'année, le conseil municipal sera amené à se prononcer sur ce nouveau PUD avant la fin de l'année 2023.

Le partenariat signé avec Sud Tourisme permettra la réalisation d'une carte numérique qui mettra en valeurs les atouts de la commune en matière touristique et donnera à ses différents acteurs une visibilité propice à leur développement.

Pour favoriser les déplacements en modes doux, l'opération « trame verte Dumbéa nord » va se concrétiser en 2023 par la réalisation d'une voie piétonne et cyclable entre l'entrée du parc Fayard et le carrefour RT1/promenade Jules Renard. L'entrée du parc Fayard fera l'objet d'un réaménagement complet à cette occasion.

Un nouveau quai d'apport volontaire (QAV) doit voir le jour à proximité de l'ancien péage de Koutio, en partenariat avec la province Sud et l'ADEME. Il permettra, dès 2024, aux habitants du sud de Dumbéa de disposer d'un point d'apport pour les déchets verts, les encombrants, les métaux et le verre, au même titre que les habitants du nord de la commune. Le succès rencontré par les autres QAV de l'agglomération montre à quel point cet équipement est indispensable dans ce secteur fortement urbanisé de Dumbéa.

Une première tranche des travaux d'assainissement du lotissement SECAL seront engagés en 2023. Ils répondent à un double objectif de remise en états des réseaux pour améliorer le traitement des eaux, mais également d'aménagement, par un reconditionnement des surfaces piétonnes et des trottoirs de ce quartier.

Dans le même registre, les délégations de services publics de l'eau et de l'assainissement seront remises en concurrence en 2023, pour de nouveaux contrats applicables au 1^{er} janvier 2024. La Ville s'attachera à retenir des solutions qui permettront de garantir la sécurité et la qualité de l'approvisionnement et du traitement de l'eau, avec l'objectif majeur de maintenir les tarifs à l'usager.

- Se sentir Dumbéen et acteur de sa ville

Pour faciliter les relations entre la mairie et les administrés, le développement de l'e-administration sera poursuivi avec notamment la mise en ligne des démarches pour l'état civil, avec accès à des formulaires dématérialisés. Ces modalités seront ensuite étendues progressivement à l'ensemble des formulaires en ligne disponibles sur le site de la Ville.

Il existe une forte attente pour l'ouverture du nouveau cimetière situé à Katiramona, le cimetière du Calvaire étant désormais contraint. Cela traduit le souhait de nombreux Dumbéens de pouvoir garantir leur sépulture sur la commune, signe d'un fort attachement, quelles que soient leurs confessions. Après les travaux de viabilisation en 2022, les premiers travaux d'aménagement, dont un espace de condoléances et un jardin du souvenir, seront donc réalisés en 2023 avec une ouverture partielle envisagée pour la fin 2023 et de nouvelles places de caveaux disponibles.

Outre les marchés du centre urbain qui seront reconduits pour 2023, la Ville s'attachera à développer les marchés de Dumbéa-sur-Mer qui permettent de créer de la proximité et de l'échange entre les habitants du quartier, tout en leur apportant des services au pied des logements. Ces actions doivent permettre aux habitants de Dumbéa-sur-Mer de s'approprier leur espace de vie en se sentant Dumbéens à part entière.

Le soutien à l'activité économique sera renforcé en développant les relations et le soutien avec les associations des entreprises et commerçants, comme à Panda , en partenariat avec la CCI, à Apogoti ou à Dumbéa centre. Plus généralement, l'activité des acteurs économique de Dumbéa sera favorisée chaque fois que cela sera possible, notamment en termes de communication et de visibilité.

La Ville continuera d'accompagner l'ensemble du monde associatif par la mise à disposition des équipements et le soutien logistique pour les différentes manifestations. L'aménagement du pôle sportif de Koutio sera poursuivi, pour en faire un véritable « hub » de l'activité sportive dans toutes ses dimensions et ses pratiques, au cœur de la ville.

Pour souligner l'identité dumbéenne, un livre collaboratif sur l'histoire de Dumbéa et de son patrimoine sera réalisé avec la participation des habitants et de services de la Ville. Il devrait être publié en 2024.

CONCLUSION

Dans un contexte économique qui ne s'est pas amélioré en 2022 et un contexte institutionnel encore incertain, la préparation du budget 2023 fait face à de nombreuses incertitudes.

Les recettes ne bénéficieront pas d'une dynamique qui permette d'envisager à court terme une évolution favorable de la situation financière, de l'épargne et de l'autofinancement. Aussi, il est primordial de limiter l'emprunt pour préserver les années à venir.

Ainsi, la commune devra, cette année encore, consentir des efforts importants sur ses dépenses de fonctionnement pour assurer les équilibres budgétaires, avec le soutien indispensable des autres collectivités. Cela impactera directement la masse salariale et obligera la Ville à opérer des choix stratégiques dans les missions à poursuivre ou les actions à réduire.

Le programme d'investissement, qui reste néanmoins ambitieux, devra être aux capacités d'emprunt de la commune qui se réduisent chaque année, et ne pas dépasser 1 milliard de francs d'opérations. La priorisation opérée s'inscrira dans les projets de mandature, tout en réduisant les coûts de fonctionnement engendrés.

Les budgets annexes, bien gérés depuis 2013, permettront de maintenir constants les tarifs des services tout en poursuivant les investissements nécessaires tant sur l'eau que sur l'assainissement, sans recours à l'emprunt.

Malgré ces contraintes et une autonomie financière qui s'effrite d'année en année, la commune conserve suffisamment de moyens et de ressources pour poursuivre son programme d'actions et d'investissement au service des Dumbéens. Contexte oblige, prudence et pragmatisme au quotidien sont plus que jamais de mise.

M. BLAISE :

Je tiens à remercier l'ensemble des services de la Ville et notamment les secrétaires généraux et la Direction administrative et financière pour cette présentation.

Malgré le climat économique plutôt morose, il y a quand même de l'espoir. Le budget qui devrait nous être présenté sera en phase avec tout ce qui nous a été proposé et la Ville de Dumbéa n'a pas à rougir de son fonctionnement, d'autant plus que tout est maîtrisé.

Bien que l'année 2023 s'annonce difficile, la municipalité peut être fière de ce qui sera proposé aux Dumbéens.

M. PIOLET :

J'adresse mes félicitations à M. DUGUY pour cette première et à sa direction pour le travail réalisé. Je remercie également l'ensemble des directions pour le travail accompli.

Cette présentation reflète complètement la situation économique actuelle mais, pour autant, la Ville continuera de travailler pour ses administrés. Grâce à l'implication de l'ensemble des services de la Ville, il sera tout à fait possible de réaliser les projets présentés au début de la mandature. Il est certain qu'à la vue du contexte économique, certains projets seront à revoir mais sans pour autant les abandonner et c'est ce qu'il faut retenir.

Je suis donc plus que confiant sur la réalisation de ce qui est attendu par l'ensemble de nos concitoyens.

M. ROSSARD :

Pour cette année 2023 il y aura des choix et des efforts à faire. Les services de la Ville effectuent un travail formidable malgré les contraintes financières, afin de continuer à œuvrer pour le bien des Dumbéens.

L'exécutif est persuadé que le renforcement de l'identité dumbéenne est une clé qui permettra d'améliorer les conditions de vie de nos concitoyens. Être Dumbéen aujourd'hui c'est être fier d'y vivre, d'y travailler, d'élever ses enfants. Cette fierté sera renforcée en 2023 avec des animations sur le terrain qui seront maintenues et de plus en plus appréciées, des équipements et des aménagements de qualité, et le renforcement de la sécurité, qui contribue à cette qualité de vie.

Il faut également avoir une pensée pour le tissu associatif de la Ville, continuer à les soutenir et à les accompagner.

En ce qui me concerne, je suis fier d'être un élu de Dumbéa lorsque je vois ce qui a été mené et les projets que la Ville mènera en 2023.

M. MESTRE :

Je me joins aux interventions précédentes afin de féliciter M. DUGUY pour son premier débat d'orientations budgétaires.

Je remercie également tous les services pour les efforts effectués et l'ingéniosité dont ils font preuve compte tenu du contexte et des demandes toujours plus poussées que l'exécutif peut leur soumettre.

Concernant l'identité dumbéenne, je souhaitais rajouter qu'elle passe aussi beaucoup par le patrimoine de la Ville. Notamment par nos infrastructures, notre histoire, et c'est important de maintenir l'investissement sur ce patrimoine, via nos routes, nos parcs, nos écoles. Le but étant que les habitants de Dumbéa soient fiers et heureux de les utiliser mais aussi pour que les non-résidents qui utilisent ces infrastructures se rendent compte de la chance qu'ils ont de venir à Dumbéa et les inciter à s'y installer afin d'accroître l'identité dumbéenne.

Je ne doute pas que les services et les équipes municipales arriveront à réaliser les différents projets malgré le contexte compliqué que l'on connaît.

M. MULIAVA :

Nous vivons des moments difficiles, mais lorsqu'on regarde l'ensemble des communes du Grand-Nouméa, Dumbéa est assez spéciale. A Dumbéa, il y a de l'innovation et je prends pour exemple le marché de la Ville. La manière avec laquelle la majorité l'a traité, c'est une façon assez moderne d'aborder les choses, c'est-à-dire avec des petits pas. Ça se consolide, ça prend racine, ça crée un environnement qui nous ramène à cette politique de proximité que la population attend.

L'action de notre commune pour 2023 se résume au fait que lorsque tout semble incertain et évanescent, la proximité rassure nos populations et c'est ce qui nous tiendra en apnée en espérant de meilleurs jours.

La commune est à l'image de ceux qui la dirigent. Il y a une politique de rigueur mais nous savons bien que l'austérité ne génère que de l'austérité. L'opposition que nous sommes tient à vous dire que vous avez fait un bon travail. Tout ce que je peux déplorer c'est que nous n'y sommes pas associés. Nous pouvons aussi participer à vos actions et peut-être apporter un peu de piment.

Je suis très fier d'être de Dumbéa et je suis fier de cette opposition et de la majorité que vous êtes.

Il y a d'autres chantiers que j'aimerais mettre en avant pour nos populations les plus défavorisées. Je pense notamment aux personnes habitant dans les squats. Je sais qu'il y a un mille-feuille de compétences entre la province Sud, la Ville de Dumbéa, diverses associations et l'Etat. Cette année 2022 a été marquée par plusieurs manifestations au bord de nos routes. Si j'avais un axe à investiguer davantage ça serait celui-ci, bien que ce ne soit pas facile, comme il est possible de le constater, avec le chantier du Pic-aux-Morts.

Avec votre capacité d'innover et cette politique de proximité que vous impulsez, je tenais à vous dire merci pour le travail accompli.

M. LE MAIRE PAR INTERIM :

Merci M. MULIAVA. C'est toujours appréciable d'avoir une opposition constructive avec laquelle il est possible de travailler dans l'intérêt des Dumbéens.

Je m'associe à l'ensemble des remerciements pour le travail effectué par les services. Notamment pour avoir proposé les bases d'un bon rapport d'orientations budgétaires car un travail important a été réalisé pour vous présenter un budget équilibré dans les semaines à venir.

Tous les services et toutes les directions contribuent à l'élaboration de ce budget au service des Dumbéens.

Les communes dépendent en très grande partie des dotations de la Nouvelle-Calédonie, de la province Sud et d'appel à projets de différents programmes nationaux et surtout du soutien de l'Etat. La Ville a donc une marge d'évolution assez restreinte et difficile à projeter alors qu'elle connaît un fort développement.

Malgré ces difficultés financières qui se prolongent, il est constaté une reprise du tourisme et de meilleures recettes fiscales commencent à apparaître. Il y a donc certains signes qui font espérer un retour à la normale pour le fonctionnement des collectivités.

Dumbéa va réussir à proposer un budget global équilibré qui va respecter la plupart des ratios exigés par les prêteurs de la Ville.

Merci de votre soutien dans l'élaboration de ce budget que nous espérons vous proposer dans les meilleurs délais.

M. BLAISE :

Lecture est faite du projet de délibération.

LE MAIRE PAR INTERIM :

Sans observation complémentaire des conseillers municipaux, je demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la délibération suivante :

DELIBERATION N°2023/

Relative au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023 de la Ville de Dumbéa

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes applicable en Nouvelle-Calédonie, et en particulier son article L 212.1,

VU le rapport du 16 janvier 2023,

Considérant la séance du conseil municipal du 26 janvier 2023, présidée par le Maire par intérim et au cours de laquelle s'est tenu le débat d'orientations budgétaires,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er}/

Lui donne acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023, dans les conditions prévues par l'article L 212.1 du code des communes.

ARTICLE 2 /

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3/

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée.

LE MAIRE PAR INTERIM :

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix l'ensemble de la délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

==/==

Agenda :

Rentrée scolaire le 13 février ;

Rentrée des associations le 25 février ;

Prochain Conseil Municipal le 9 mars 2023.

Mesdames, Messieurs, nous avons terminé l'examen de l'ordre du jour de notre séance de ce soir.

Je vous remercie et prenez soin de vous.

La séance est levée. Il est 18h32.

La secrétaire de séance,

A blue ink signature consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke.

Cinthya NARAN

Le Maire par intérim,

A blue ink signature consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke, with a vertical line crossing through the loop.

Yoann LECOURIEUX

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023



UNE OBLIGATION LEGALE

Article L.212-1 du Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie

- un débat a lieu au conseil municipal
 - orientations générales du budget de l'exercice à venir
 - engagements pluriannuels envisagés
- au cours des deux mois précédant le vote de celui-ci.

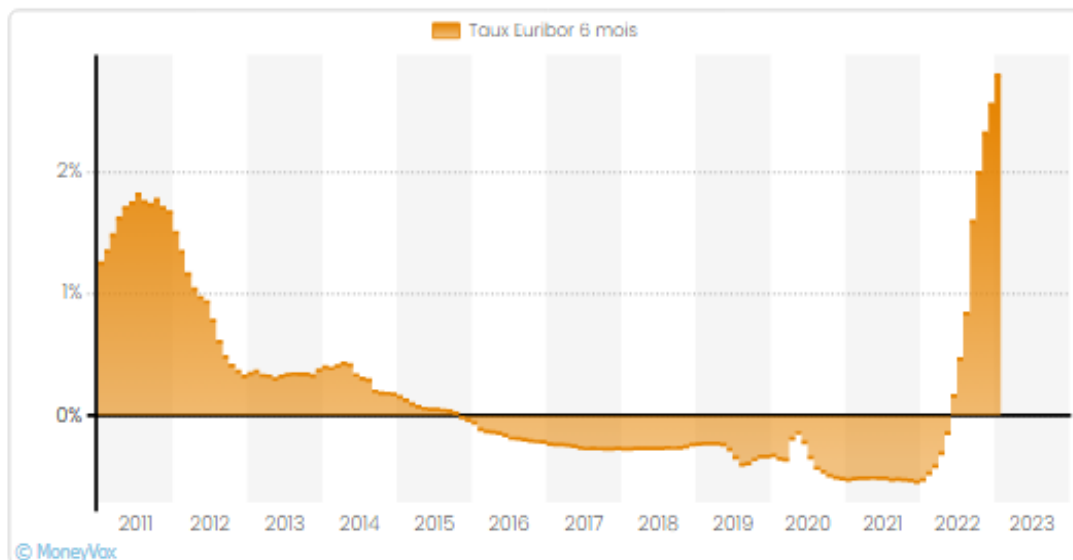
SOMMAIRE

1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE
2. L'EVOLUTION DU BUDGET DE LA VILLE DE DUMBEA
3. L'EVOLUTION PROSPECTIVE 2023-2025
4. LES ORIENTATIONS POUR 2023

1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE

A l'international : la reprise stoppée par le conflit en Ukraine

- Une croissance ralentie
- Des tensions inflationnistes
- Une hausse inédite des taux d'intérêts



1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE

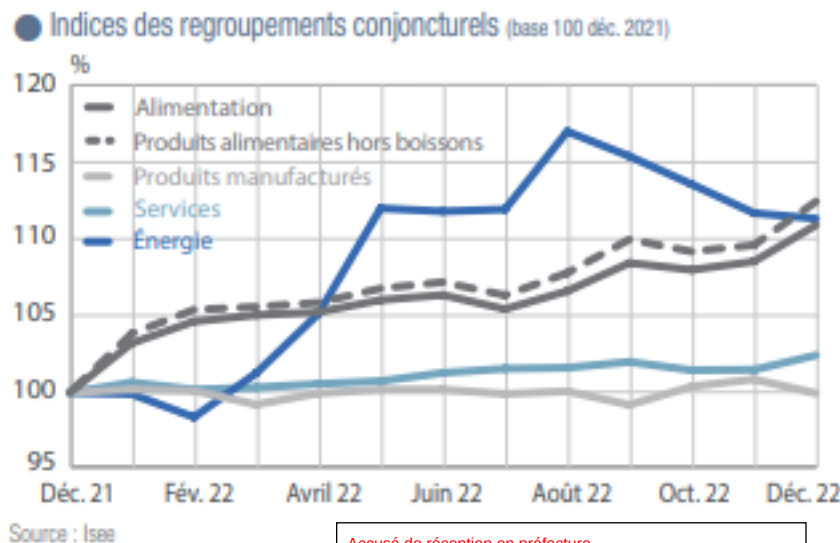
Au niveau national : une inflation galopante mais une économie qui résiste

- Une inflation historique à +5,2% (+1,6% en 2021)
- Une croissance faible à +2,5% (+7% en 2021)
- Une risque de « stagflation » en 2023
- Un budget de l'Etat en baisse de 9,6 milliards €
 - Fin du « quoi qu'il en coûte » (baisse du plan de relance)
 - Un bouclier énergie de 45 milliards €
 - 26,5 milliards € pour la transition énergétique

1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE

En Nouvelle Calédonie : une année « blanche » ?

- Un contexte institutionnel incertain et peu favorable à la reprise économique
- Une inflation « importée » conjuguée à des intempéries : +4,9%
- Un risque « d'effet retard » par rapport à la métropole



1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE

- Un secteur du BTP toujours en difficulté
- Le secteur du nickel qui n'a pas profité de l'opportunité du niveau des cours

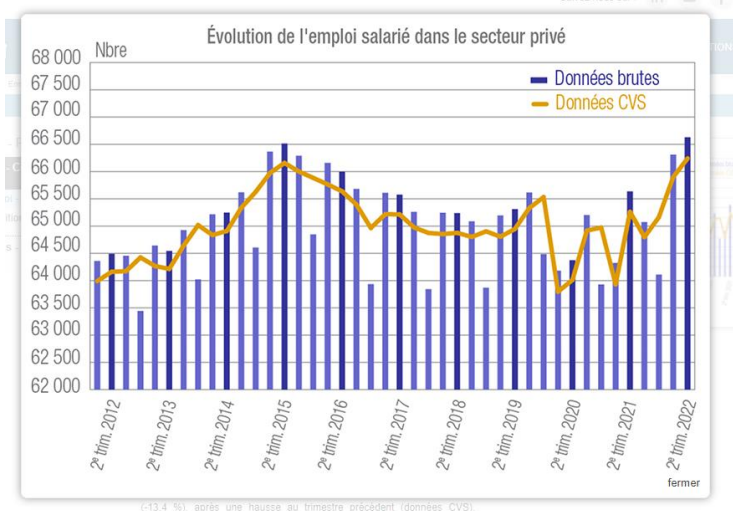


Des effets de la période covid qui se font encore sentir

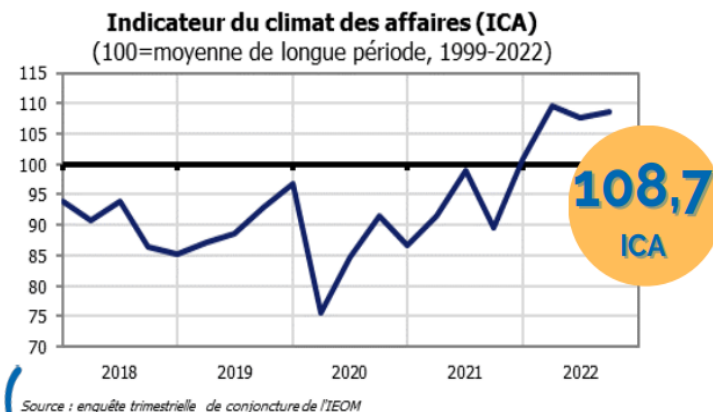
- Un secteur touristique convalescent (25 000 touristes au 3^{ème} trim)
- Un solde migratoire négatif

1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE

Un emploi qui résiste



Des chefs d'entreprises « optimistes »



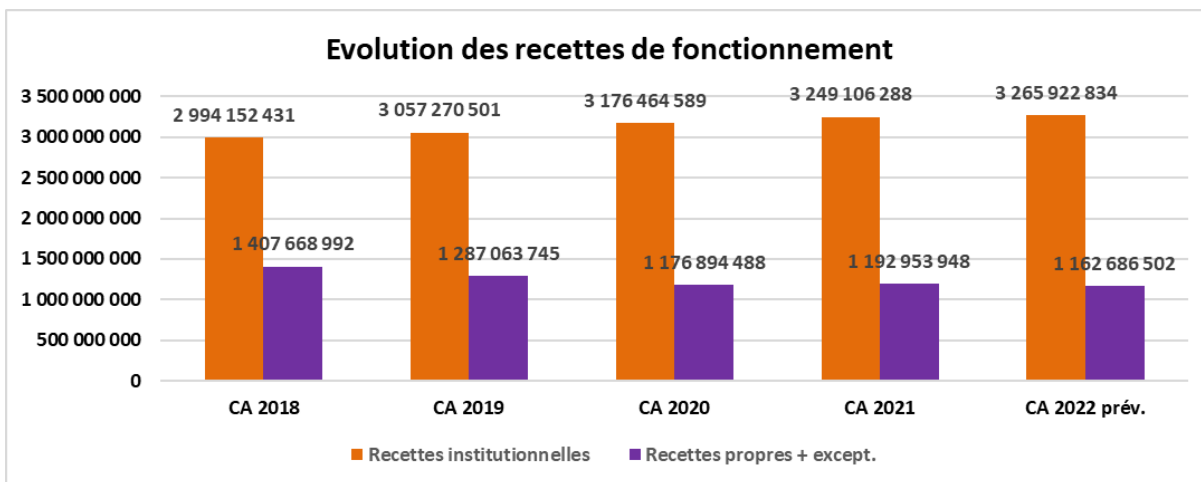
1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE

Des finances publiques toujours en difficulté :

- Le budget de la Nouvelle Calédonie équilibré par un nouvel emprunt de 20,8 milliards de francs
- Des comptes sociaux toujours en déficit structurel
- Des régimes de retraites en danger
- Une réforme fiscale qui tarde à se mettre en place

2. L'EVOLUTION DU BUDGET DE LA VILLE DE DUMBEA

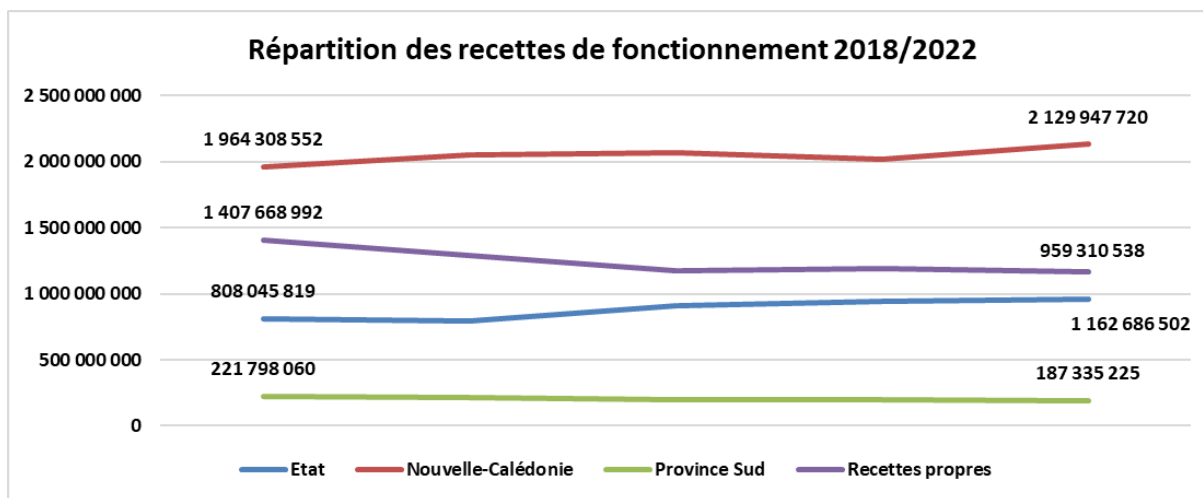
Des recettes de fonctionnement qui stagnent traduisant la dépendance financière de la commune aux dotations et participations



- Le FIP en recul de - 35 MF en 2022
- Une DGF qui n'évolue que faiblement

2. L'EVOLUTION DU BUDGET DE LA VILLE DE DUMBEA

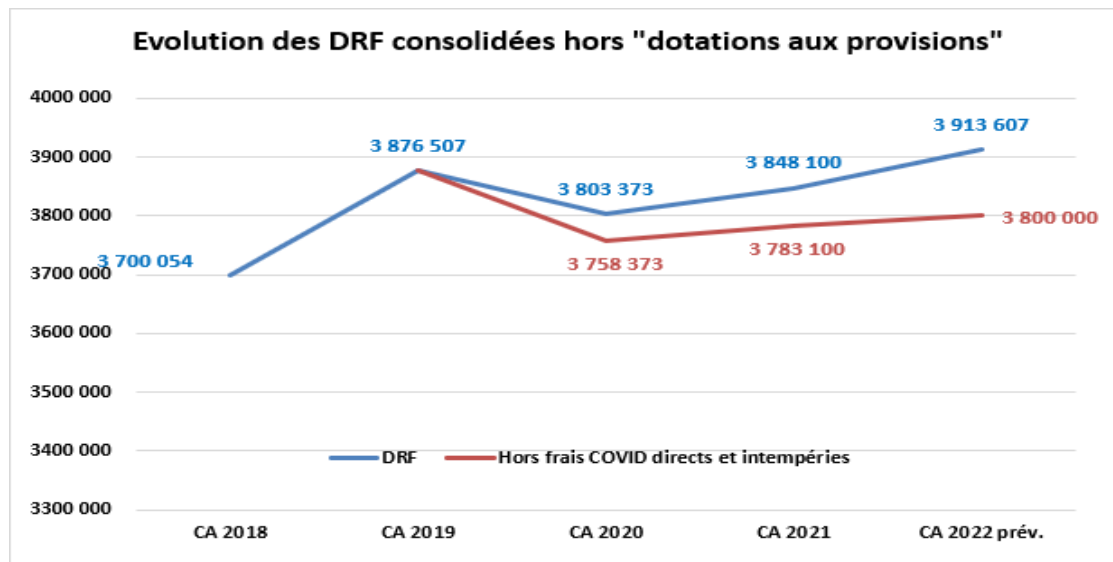
Des recettes propres de fonctionnement en perte de vitesse



- Un recul de -4% en 4 ans
- Une TCA réduite jusqu'en 2024

2. L'EVOLUTION DU BUDGET DE LA VILLE DE DUMBEA

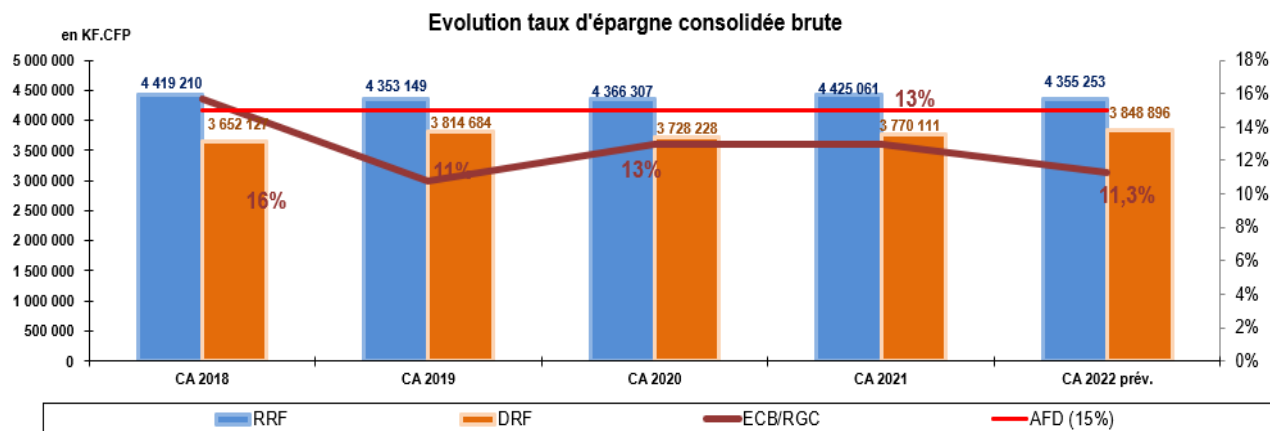
Des dépenses de fonctionnement maîtrisées malgré une conjoncture défavorable



- Dématérialisation et mutualisation
- Maintien du « gel » des postes
- Investissements permettant des économies futures

2. L'EVOLUTION DU BUDGET DE LA VILLE DE DUMBEA

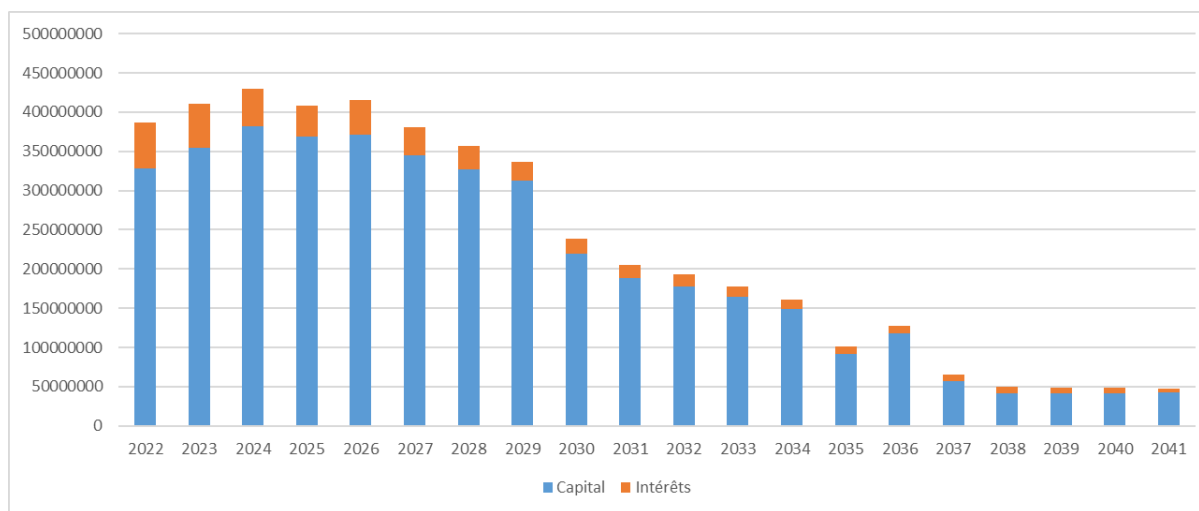
Une épargne qui se réduit au fil des exercices



- Un taux d'épargne inférieur à 15%
- Une épargne consacrée essentiellement au remboursement de la dette
- Une épargne nette quasi nulle obligeant au recours à l'emprunt pour le financement de l'investissement

2. L'EVOLUTION DU BUDGET DE LA VILLE DE DUMBEA

Un endettement important mais maîtrisé



- Une encours de dette de 3,2 milliards de francs
- Une capacité de désendettement de 7,8 années
- Une charge annuelle de la dette supérieure à 400 MF pour les 4 prochains exercices

3. L'EVOLUTION PROSPECTIVE 2023-2025

Des recettes de fonctionnement qui demeurent incertaines

Une part des dotations et participation qui restera importante : 60% des recettes réelles

- La question du FIP : évolution de la base ? Effet de cliquet ? Dégel ?
Option retenue : un niveau équivalent à 2022
- La question de la DGF : quelle dynamique avec une croissance à 2,5% ?
Option retenue : +1%

3. L'EVOLUTION PROSPECTIVE 2023-2025

Un sursaut des recettes fiscales, mais pour une part limitée des recettes de fonctionnement (20%)

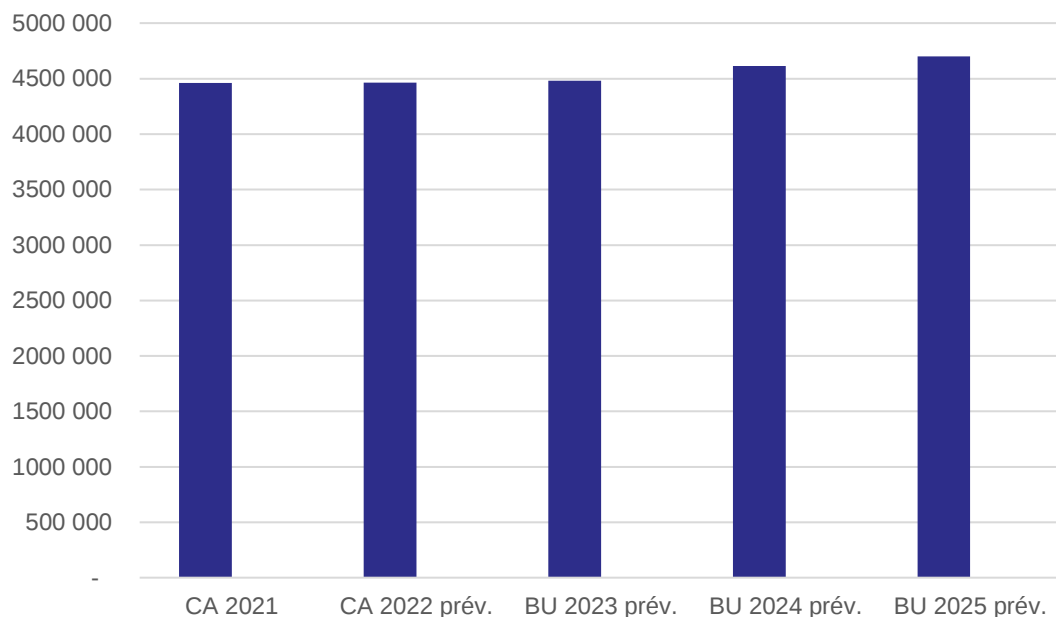
- Les centimes additionnels : une orientation favorable mais prudente
Option retenue : +1%
- La TCA : un retour à la normale en 2024 (*réforme de 2020*)
Option retenue : environ 100 MF/an

Un maintien des subventions de la province Sud à hauteur de 160 MF/an

- Soutien au développement du quartier de DSM
- Sécurité à la population

3. L'EVOLUTION PROSPECTIVE 2023-2025

Evolution des recettes réelles de fonctionnement (milliers de F CFP)



- Une évolution des recettes qui reste globalement limitée à +5,3 % sur la période.
- Equivalent à -8% en francs constants si l'inflation se maintient à +4,5%

3. L'EVOLUTION PROSPECTIVE 2023-2025

Des dépenses de fonctionnement qui devront suivre la même tendance

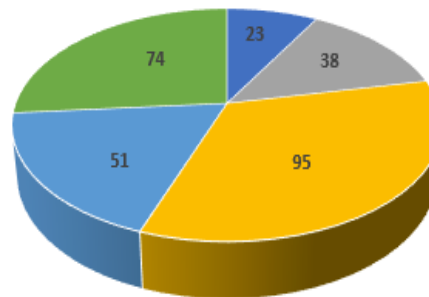
- Les charges salariales : premier poste de dépenses et 48% des dépenses réelles de fonctionnement
Option retenue : +3% par an (avec gel des postes et hors augmentation de la valeur du point d'indice).
- Les charges de gestion courantes : impactées par l'inflation
Option retenue : +2,5% par an (soit -2% par an en francs constants)
- Les participation et subventions : un effort partagé
Option retenue : pas de réévaluation sur la période

3. L'EVOLUTION PROSPECTIVE 2023-2025

Les dépenses de personnel : une dépense obligatoire impossible à contenir

- Prévisionnel CA 2022 : 1,8 milliards de francs
- Evolution 2021/2022 : +6%
- 281 postes pourvus sur 304 postes permanents
- Temps de travail de 39 heures /semaines

Effectifs permanents par direction au 31/12/2022



3. L'EVOLUTION PROSPECTIVE 2023-2025

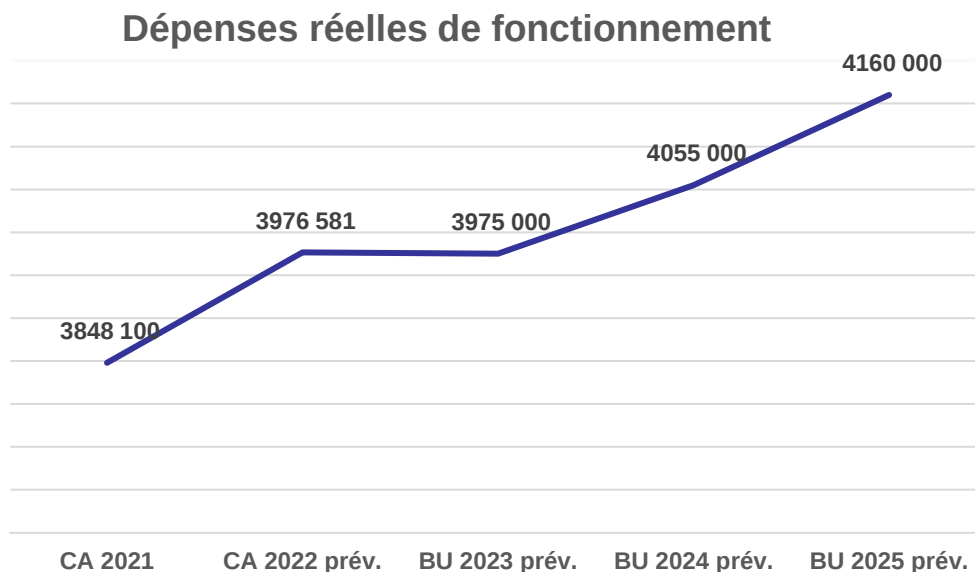
- Une prévision d'évolution contenue autour de +3%, avec un effectif constant et sans augmentation de la valeur du point d'indice

	CA 2021	CA 2022 prév.	BU 2023 prév.	BU 2024 prév.	BU 2025 prév.
Dépense de personnel	1 729 965	1 832 701	1 890 000	1 940 000	2 000 000
Evolution		5,9%	3,1%	2,6%	3,1%
Recettes réelles de fonct.	4 462 063	4 462 914	4 480 000	4 613 000	4 700 000
Taux de personnel	38,8%	41,1%	42,2%	42%	42,5%

- Un ratio dépenses de personnel/recettes de fonctionnement supérieur à 40%

3. L'EVOLUTION PROSPECTIVE 2023-2025

Des dépenses de fonctionnement contenues autour de +4,5% sur la période (vs 15 % d'inflation = -10%)



3. L'EVOLUTION PROSPECTIVE 2023-2025

- Un taux d'épargne préservé, mais sans rebond et toujours en deçà des plafonds prudents

CA 2021	CA 2022 prév.	BU 2023 prév.	BU 2024 prév.	BU 2025 prév.
13,8%	10,9%	11,4%	12,1%	11,5%

- Un recours à l'emprunt qui devra être contenu autour de 450 MF pour ne pas alourdir la charge de la dette.

4. LES ORIENTATIONS POUR 2023

ASSURER LA PERENNITE DES SERVICES

- Contenir les dépenses de personnel
- Privilégier les missions essentielles de la commune
- Optimiser le recours aux prestataires extérieurs
- Favoriser les investissements contractualisés et permettant un retour économique
- Limiter les coût de surveillance par des investissements de sécurité
- Poursuivre la réalisation du plan de remise en état des routes

4. LES ORIENTATIONS POUR 2023

RENFORCER LA SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

- Conforter la présence de la gendarmerie sur le nord
- Engager des études sur un pôle de sécurité nord
- Poursuivre le déploiement des caméras de surveillance
- Engager les travaux du futur Hôtel de police municipale de Dumbéa centre
- Sécuriser les axes routiers : promenade Jules Renard, radier Daver

4. LES ORIENTATIONS POUR 2023

AMELIORER LE CADRE DE VIE

- Etablir le projet de rénovation urbain « APOGITEA »
- Approuver le PUD 2023
- Conforter le tourisme, en partenariat avec Sud Tourisme
- Mettre en œuvre de la « trame verte » entre le parc Fayard et la Promenade Jules Renard
- Créer un nouveau quai d'apport volontaire
- Débuter les travaux d'assainissement sur le lotissement SECAL
- Relancer les DSP eau et assainissement

4. LES ORIENTATIONS POUR 2023

SE SENTIR ACTEUR DE SA VILLE

- Développer les services en ligne, vers la e-administration
- Poursuivre l'aménagement du nouveau cimetière
- Développer les marchés de quartier à Dumbéa sur Mer
- Soutenir le partenariat et le développement de l'activité économique
- Accompagner et créer des synergies fortes avec le monde associatif
- Réaliser un livre collaboratif sur l'histoire et le patrimoine de Dumbéa

CONCLUSION

- Un contexte économique et institutionnel encore incertain
- Des recettes sans dynamique à court terme et un recours à l'emprunt qui devra être limité
- Des efforts à maintenir sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement notamment sur la masse salariale et une réflexion sur les missions à maintenir
- Un programme d'investissement adapté aux capacités financières de la commune, permettant la diminution des dépenses de fonctionnement
- Une situation financière contrainte mais qui permet la mise en œuvre d'un programme d'actions et d'investissements au profit des dumbéens

Dumbéa, le 26/01/23

PROCURATION

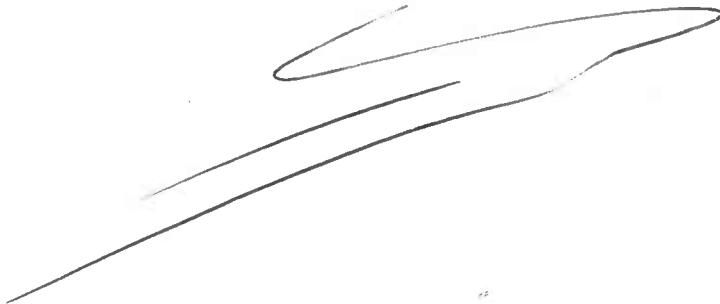
Je soussigné, GEORGES NATUREL
Conseiller(e) municipal de la Ville de Dumbéa,

donne par la présente procuration à
..... JOANN LEBOURIEUX

Aux fins de voter en mon nom à l'occasion du conseil municipal du 26/01/23

La présente est faite pour servir et valoir ce que de droit

NOM : NATUREL
Prénom : Georges



Dumbéa, le 26.01.23

PROCURATION

Je soussigné, Madame LEU Mireille
Conseiller(e) municipal de la Ville de Dumbéa,

donne par la présente procuration à
LARRY MARTIN

Aux fins de voter en mon nom à l'occasion du conseil municipal du 26.01.23.

La présente est faite pour servir et valoir ce que de droit

NOM : LEU
Prénom : Mireille



Dumbéa, le

PROCURATION

Je soussigné, TAÛTUU AMASTIO
Conseiller(e) municipal de la Ville de Dumbéa,

donne par la présente procuration à
Reine-Marie CHENOT

Aux fins de voter en mon nom à l'occasion du conseil municipal du 26/01/2023

La présente est faite pour servir et valoir ce que de droit

NOM :

TAÛTUU

Prénom :

AMASTIO



Dumbéa, le 26/01/23

PROCURATION

Je soussigné, HATHELON ALISON
Conseiller(e) municipal de la Ville de Dumbéa,

donne par la présente procuration à
PIOLET GERARD

Aux fins de voter en mon nom à l'occasion du conseil municipal du 26/01/23..

La présente est faite pour servir et valoir ce que de droit

NOM : HATHELON
Prénom : ALISON



Dumbéa, le 26/01/2023.

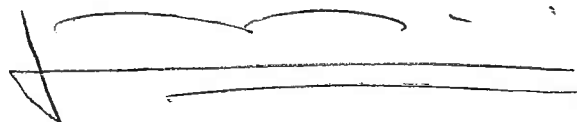
PROCURATION

Je soussigné, Mr Gil BRIAL
Conseiller(e) municipal de la Ville de Dumbéa,

donne par la présente procuration à
Mr Rene MESTRE

Aux fins de voter en mon nom à l'occasion du conseil municipal du 26/01/2023.

La présente est faite pour servir et valoir ce que de droit



NOM : BRIAL
Prénom : Gil

Dumbéa, le 26/01/23

PROCURATION

Je soussigné, ... LAUNAY Marielle
Conseiller(e) municipal de la Ville de Dumbéa,

donne par la présente procuration à
... NARAN Githia

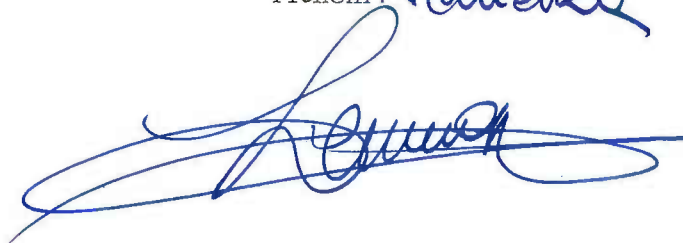
Aux fins de voter en mon nom à l'occasion du conseil municipal du 26/01/23

La présente est faite pour servir et valoir ce que de droit

NOM :

Prénom :

LAUNAY
Marielle





PROCURATION

Je soussignée, Verlaquet Carole donne procuration
à Ela LAEWENT..... afin de me représenter, voter en mes
lieu et place lors de la réunion du conseil municipal, qui aura
lieu 26/01/23.....

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Dumbéa, le 26/1/2023



PROCURATION

Je soussigné Catherine POITHILI, donne procuration
à.....*Gisèle NAPOLEDN*..... afin de me représenter, voter en mes
lieu et place lors de la réunion du conseil municipal, qui aura
lieu.....*le 26 Janvier 2023*.....

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Dumbéa, le *26/01/2023*

Dumbéa, le 26/01/23

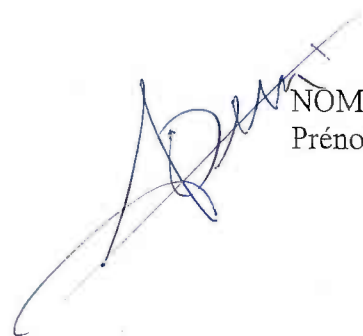
PROCURATION

Je soussigné, Alexander Oesterlin
Conseiller(e) municipal de la Ville de Dumbéa,

donne par la présente procuration à
Katia PALADINI

Aux fins de voter en mon nom à l'occasion du conseil municipal du 26/01/23...

La présente est faite pour servir et valoir ce que de droit

 NOM : Oesterlin
Prénom : Alexander

Dumbéa, le 26.01.23

PROCURATION

Je soussigné, Vian Jean-Marc
Conseiller(e) municipal de la Ville de Dumbéa,

donne par la présente procuration à

..... LAURE ROSSARD

Aux fins de voter en mon nom à l'occasion du conseil municipal du 26.01.23.

La présente est faite pour servir et valoir ce que de droit

NOM : Vian
Prénom : Jean-Marc

